



**Institut  
canadien  
des actuaires**

**Canadian  
Institute  
of Actuaries**

# **Analyse de l'incidence de l'incapacité sur les gains fondée sur l'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité : Rapport final**

Bruce L. Jones (FICA) et Kelley McKeating (FICA)

McKeating Actuarial Services, Inc.

*Recherche présentée – Rapports évalués par les pairs*

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
Objectifs du projet .....	3
Source des données – Avantages et limites .....	3
Approche de création de tableaux .....	3
<b>Examen documentaire</b> .....	<b>4</b>
Enquêtes de Statistique Canada sur l'incapacité .....	4
L'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité (ECI 2017) .....	4
Publication des analyses de l'ECI de 2017 .....	5
Analyses des enquêtes antérieures de Statistique Canada sur l'incapacité .....	6
Décisions judiciaires concernant des enquêtes antérieures de Statistique Canada .....	6
<b>Discussion des données de l'ECI de 2017</b> .....	<b>7</b>
Estimation des TA et des gains moyens .....	7
Classes de sévérité .....	8
Niveau de scolarité .....	9
Répartition de la population canadienne .....	10
Modélisation par régression pour les données d'enquête sur l'incapacité .....	11
Utilisation des tableaux sur les TA et les gains moyens pour formuler une opinion d'expert .....	12
<b>Taux d'activité</b> .....	<b>13</b>
Taux d'activité selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité .....	13
Autres variables .....	14
Estimations ajustées du TA .....	17
<b>Modélisation par régression du TA</b> .....	<b>19</b>
Personnes non handicapées .....	19
Personnes handicapées .....	22
Comment utiliser les tableaux sur les TA .....	22
Ratios des estimations du TA .....	23
<b>Gains moyens</b> .....	<b>24</b>
Autres variables .....	27
Estimations ajustées des gains moyens .....	27
Comment utiliser les tableaux des gains moyens .....	29
<b>Modélisation par régression des gains moyens</b> .....	<b>30</b>
Personnes non handicapées .....	31
<b>Conseils pratiques</b> .....	<b>34</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe A – Tableaux des taux d'activité</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe B – Tableaux des gains moyens</b> .....	<b>57</b>
<b>Annexe C – Questions d'identification des incapacités</b> .....	<b>61</b>

## Introduction

### Objectifs du projet

L'Institut canadien des actuaires (ICA) et les auteurs partageaient trois objectifs lorsqu'ils ont entrepris ce projet :

1. L'objectif premier consistait à élaborer des tableaux pour quantifier la différence dans le revenu des personnes handicapées par rapport au revenu des personnes non handicapées afin d'aider les tribunaux ou les parties à un litige à déterminer la valeur des pertes économiques liées aux gains subies par les personnes lésées dans des causes où il n'existe pas d'opinion professionnelle d'expert ou autres éléments de preuve concernant la capacité de la personne lésée de gagner un revenu après l'incident.

Lorsqu'il existe une capacité résiduelle de gagner un revenu, mais pas d'opinion professionnelle d'expert ou d'autres éléments de preuve concernant le niveau de capacité résiduelle de gagner un revenu annuel, l'actuaire ou un autre expert en pertes économiques peut souhaiter s'en remettre à des estimations statistiques de la réduction du revenu correspondant à un sous-groupe approprié de la population canadienne. À notre avis, les sources de données les plus pertinentes à cette fin proviennent d'enquêtes représentatives à l'échelle nationale menées par Statistique Canada. Les tableaux et l'analyse figurant dans le présent document facilitent l'utilisation de ces données d'enquête – sous réserve des mises en garde abordées ailleurs dans le présent document.

2. Un deuxième objectif important du projet visait à fournir à l'actuaire ou à un autre expert en pertes économiques l'information nécessaire pour orienter l'utilisation appropriée des tableaux. Comme les tribunaux l'ont fait remarquer, il est essentiel que toute estimation fondée sur une enquête corresponde à un groupe dont les caractéristiques et les circonstances concordent avec celles de la partie lésée. En raison des limites de la taille de l'échantillon et d'autres facteurs, certains résultats des tableaux doivent être utilisés avec prudence – comme nous l'avons indiqué ailleurs dans le présent document.
3. Le projet avait pour troisième objectif de discuter brièvement de la documentation existante sur les taux d'activité (TA) et les gains moyens des personnes handicapées au Canada.

### Source des données – Avantages et limites

Notre analyse repose sur les données de l'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité (ECI 2017). Menée par Statistique Canada, il s'agit de la plus récente enquête représentative à l'échelle nationale sur les personnes handicapées. L'ensemble de données a l'avantage de renfermer de l'information sur un échantillon de personnes non handicapées (PNH) et sur un échantillon de personnes handicapées (PH). L'échantillon de PNH n'a pas été sondé. Les données concernant ces personnes ont plutôt été tirées des renseignements recueillis dans le cadre du Recensement de 2016. Cela comprend des données sur le taux d'activité et sur les gains, qui étaient au cœur de notre analyse. Les mêmes données du recensement ont été fournies pour l'échantillon de personnes handicapées.

Bien que l'ECI de 2017 soit la source de données la plus appropriée à nos fins, elle comporte un certain nombre de limites. Les données d'enquête comprennent les opinions subjectives des répondants au sujet de leurs propres difficultés et limites, et elles s'appuient sur leurs souvenirs pour obtenir des réponses exactes aux questions sur le passé. Nous notons également des incohérences dans les délais. Les réponses à l'enquête ont été fournies en 2017, mais les données du recensement remontent à mai 2016, et les renseignements sur les gains proviennent des dossiers fiscaux de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour 2015. Enfin, le profil de toutes les personnes handicapées au Canada peut différer considérablement du profil des parties lésées qui sont parties à un litige relatif à des préjudices corporels – en ce qui concerne la nature et la combinaison de leurs difficultés et de leurs limites.

Il est également important de reconnaître que la pandémie de COVID-19 a entraîné d'importants changements dans la façon dont les gens participent au marché du travail, de nombreuses organisations offrant des options de télétravail temporaire ou permanent. Ces changements pourraient faciliter la participation des personnes handicapées au marché du travail et pourraient donc entraîner une hausse des taux d'activité à l'avenir.

### Approche de création de tableaux

Le présent document comprend des tableaux construits selon deux approches différentes :

- La première consiste à estimer les taux d'activité (TA) et les gains moyens pour divers sous-groupes de la population canadienne à l'aide des données des répondants dans ces sous-groupes. En raison de la taille globale de l'échantillon, de vastes groupes d'âge et de niveaux de scolarité étaient nécessaires pour satisfaire aux exigences de confidentialité de Statistique Canada.

- La deuxième approche consiste à utiliser des méthodes de régression pour modéliser le TA et les gains moyens. Cela nous permet de tirer parti des hypothèses au sujet des relations et des tendances.

## Examen documentaire

### Enquêtes de Statistique Canada sur l'incapacité

Les enquêtes suivantes de Statistique Canada, qui remontent à 1983, portent plus précisément sur l'incapacité.

Année	Titre de l'enquête
1983-1984	Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada
1986	Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)
1991	Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)
2001	Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)
2006	Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)
2012	Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)
2017	Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)

Comme l'a expliqué Furrrie (2018), les enquêtes susmentionnées reflètent un concept de l'incapacité qui est passé d'un modèle médical axé sur les déficiences à un modèle social qui reconnaît les obstacles à la participation au marché du travail. Les enquêtes ont également permis de mieux reconnaître les incapacités liées à la santé mentale. Grondin (2016) décrit certaines des principales différences dans la conception des enquêtes susmentionnées. Ces différences rendent les comparaisons entre les enquêtes difficiles ou impossibles. Par exemple, les différences entre l'ECI de 2012 et l'ECI de 2017 expliquent principalement l'augmentation de la prévalence observée de l'incapacité de la population canadienne, qui est passée de 14 % à 22 %.

L'analyse effectuée dans le cadre du présent projet s'appuie sur les données de l'ECI de 2017. Il s'agit de l'enquête la plus récente et, par conséquent, probablement la plus représentative du TA et des niveaux de revenu actuels des parties lésées. Toutefois, les résultats des enquêtes antérieures et les méthodes d'analyse utilisées sont pertinents dans la mesure où ils fournissent des renseignements et éclairent notre approche au chapitre de l'analyse.

### L'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité (ECI 2017)

L'ECI de 2017 est une enquête nationale auprès des Canadiens de 15 ans et plus dont les activités sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. Elle a été menée du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2017. Les participants à l'enquête ont été choisis parmi ceux qui ont indiqué dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 avoir un problème de santé de longue durée ou des difficultés dans les activités de la vie quotidienne (l'échantillon des OUI). Afin de calculer les taux d'incapacité et d'établir des comparaisons entre les personnes avec incapacité et les personnes sans incapacité, un échantillon de personnes sans incapacité a également été tiré du Recensement de 2016 (l'échantillon des NON).

Le *Guide des concepts et méthodes* (Cloutier et coll., 2018) fournit un contexte exhaustif sur l'ECI 2017. Il décrit les dix types d'incapacité qui sont pris en compte dans l'enquête au moyen de questions d'identification des incapacités (QII), comme suit :

1. Visuelle
2. Auditive
3. Mobilité
4. Souplesse
5. Dextérité
6. Douleur
7. Apprentissage
8. Développement
9. Santé mentale
10. Mémoire

Les QII portent également sur les « autres » états ou problèmes de santé.

Les QII figurent à l'annexe C du présent rapport. Il est essentiel de bien connaître les QII pour interpréter l'information présentée dans le présent rapport et les tableaux qui l'accompagnent.

Grondin (2016) décrit en détail les objectifs, l'élaboration et la mise à l'essai des QII, ainsi que leur utilisation pour déterminer les indices de gravité. Le *Guide des concepts et méthodes* décrit également comment les QII sont utilisées pour déceler une incapacité et en déterminer les indices de gravité. Pour être classé comme ayant une incapacité d'un type donné (par exemple, une incapacité visuelle), il ne suffit pas d'avoir de la difficulté à voir. La personne doit aussi être limitée dans ses activités quotidiennes en raison de la difficulté.

L'ECI de 2017 contenait de nombreuses autres questions conçues pour recueillir des renseignements sur les caractéristiques de l'incapacité, les soutiens et les obstacles, l'éducation et l'emploi. Ces renseignements sont très utiles pour l'élaboration de la politique sociale en matière d'incapacité. Toutefois, puisque notre analyse comporte des comparaisons entre les personnes ayant une incapacité et celles sans incapacité, les données sur le niveau de scolarité et l'emploi recueillies dans le cadre de l'ECI pour l'échantillon des OUI ne sont pas utilisables parce qu'il n'existe pas de données comparables dans l'échantillon des NON.

Heureusement, les données de l'ECI de 2017 sont couplées au Recensement de 2016. Pour les répondants de l'échantillon des OUI et de l'échantillon des NON, des variables de recensement liées à la géographie, au niveau de scolarité, au taux d'activité et au revenu (entre autres variables) sont fournies. Il est toutefois important de reconnaître que cette information date du 10 mai 2016, tandis que l'ECI a été menée entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2017.

## Publication des analyses de l'ECI de 2017

Comme l'ECI de 2017 n'est devenue accessible aux chercheurs qu'en 2019, il est compréhensible que très peu d'analyses de ces données aient été publiées.

Morris et coll. (2018) présentent une analyse des caractéristiques démographiques, de l'emploi et du revenu des Canadiens handicapés fondée sur l'ECI de 2017. Le type d'incapacité et la sévérité sont pris en compte. Dans l'ensemble, la prévalence de l'incapacité était de 22 %; elle était plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle augmentait avec l'âge. Les incapacités liées à la douleur étaient les plus courantes. Les incapacités liées à la santé mentale étaient plus fréquentes chez les jeunes que chez les adultes. Les deux tiers des personnes ont deux types d'incapacité ou plus. Les taux d'emploi (nombre de personnes employées divisé par la population totale) diminuent avec la sévérité de l'incapacité, mais augmentent avec le niveau de scolarité dans chaque catégorie de sévérité. Le revenu personnel médian diminue également en fonction de la sévérité de l'incapacité, et les personnes handicapées qui exercent un emploi ont un revenu inférieur à celui des personnes non handicapées ayant un emploi. Bien que cette étude soit liée aux objectifs de notre projet, le niveau de regroupement des résultats est trop élevé pour que les données soient utiles pour estimer la perte de revenu.

Morris (2019) a utilisé les données de l'ECI de 2017 pour examiner les mesures d'adaptation en milieu de travail dont ont besoin les personnes handicapées et la mesure dans laquelle ces besoins sont satisfaits. Bien que nous n'ayons pas tenu compte des mesures d'adaptation en milieu de travail dans notre recherche, tout changement au chapitre de la politique publique touchant les mesures d'adaptation en milieu de travail pourrait entraîner des variations de l'impact de l'invalidité sur la rémunération à l'avenir.

Statistique Canada (2020) a publié un résumé de haut niveau des Canadiens atteints d'une incapacité liée à la santé mentale, d'après les données de l'ECI de 2017. Parmi les Canadiens de 15 ans et plus, 7,3 % avaient une incapacité liée à la santé mentale, et moins de la moitié des 25 à 64 ans ayant une incapacité liée à la santé mentale exerçaient un emploi. De plus, les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale se sentaient limitées à un plus jeune âge que celles ayant d'autres types d'incapacité. Cela est pertinent dans le cadre de notre recherche étant donné que certaines personnes touchées éprouvent des problèmes de santé physique et mentale. Le texte d'aide à l'écran fourni aux participants à l'ECI de 2017 présente les exemples suivants de problèmes émotionnels, psychologiques ou de santé mentale : « anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc. ».

Berrigan et coll. (2020) a utilisé l'ECI de 2017 pour étudier les résultats scolaires, l'activité et le revenu des personnes atteintes d'un trouble de développement. Les auteurs ont relevé des incohérences importantes entre ce groupe et les autres personnes handicapées.

Gupta et coll. (2021) a utilisé l'ECI de 2017 pour étudier les résultats d'emploi et les expériences professionnelles des personnes atteintes d'une incapacité visuelle. Les auteurs ont élaboré un modèle par régression logistique qui quantifie l'incidence de divers facteurs sur les taux d'emploi de ces personnes.

## Analyses des enquêtes antérieures de Statistique Canada sur l'incapacité

Un certain nombre d'analyses pertinentes des enquêtes antérieures sur l'incapacité et d'autres données canadiennes sur l'incapacité ont été publiées.

Arim (2015) a utilisé l'ECI de 2012 pour établir des comparaisons entre les Canadiens handicapés et les Canadiens non handicapés. Les résultats concordent avec ceux obtenus par Morris et coll. (2018) à l'aide de l'ECI de 2017. Arim (2015) a constaté que la prévalence de l'incapacité augmentait avec l'âge et était plus élevée chez les femmes que chez les hommes, que les incapacités liées à la douleur étaient les plus courantes et que la plupart des personnes handicapées avaient plus d'un type d'incapacité. Le pourcentage de Canadiens non handicapés âgés de 25 à 64 ans détenant un diplôme universitaire représentait près du double de celui des Canadiens handicapés âgés de 25 à 64 ans, et le pourcentage de Canadiens non handicapés âgés de 15 à 64 ans qui exerçaient un emploi dépassait 50 % de celui des Canadiens handicapés âgés de 15 à 64 ans. De plus, les Canadiens handicapés âgés de 15 à 64 ans avaient un revenu nettement inférieur à celui de leurs homologues non handicapés, plus du tiers du premier groupe touchant exclusivement des revenus non liés à l'emploi.

Turcotte (2014) et Till et coll. (2015) présentent des analyses plus détaillées du taux d'activité et de l'expérience des Canadiens handicapés. À partir de l'ECI de 2012, Turcotte (2014) a observé que les Canadiens handicapés compris dans la tranche des 25 à 64 ans sont plus âgés et moins scolarisés que ceux sans incapacité. Le taux d'emploi diminue en fonction de la sévérité de l'incapacité, même après ajustement en fonction de l'âge, du sexe, du niveau de scolarité et d'autres facteurs. Toutefois, chez les titulaires d'un diplôme d'études universitaires, le taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité légère ou modérée ne diffère pas significativement du taux d'emploi des personnes sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité mentale ou psychologique affichaient des taux d'emploi inférieurs à ceux des personnes ayant d'autres types d'incapacité. Turcotte (2014) souligne également les différences professionnelles entre les Canadiens handicapés et non handicapés et la discrimination que les personnes handicapées perçoivent de la part de leur employeur. Till et coll. (2015) a utilisé les données de l'ECI de 2012 pour examiner les accommodements dont ont besoin les Canadiens handicapés pour participer au marché du travail. L'accommodement le plus souvent mentionné était les heures de travail modifiées, plus particulièrement pour les personnes handicapées ayant le potentiel de travailler. Les auteurs définissent ce groupe comme étant les personnes ayant une expérience de travail antérieure qui sont sans emploi ou qui ne font pas partie de la population active, mais qui ne sont pas à la retraite ou complètement empêchées de travailler. Till et coll. (2015) ont également exploré les caractéristiques de ce groupe et les obstacles à l'emploi auxquels il est confronté.

Brown (2017) a examiné l'impact de l'incapacité sur les gains à partir des données tirées de l'EPLA et de l'ECI de 2012. Outre la mise en tableaux des données des enquêtes, l'auteur fournit des tableaux des « écarts salariaux », qui montrent la réduction en pourcentage des gains attribuables à l'incapacité, obtenus à partir de modèles par régression ajustés qui tiennent compte d'autres variables importantes. Les résultats complets de la modélisation ne sont pas présentés, ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact de diverses combinaisons de variables. De plus, ces analyses sont maintenant quelque peu dépassées.

Bruce et coll. (2019) fournissent un examen approfondi du fonds documentaire sur les facteurs influant sur le taux d'activité et les gains en vue d'évaluer les dommages causés par des préjudices corporels. Les concepts et les idées sont très pertinents et certains renseignements numériques résumés sont fournis.

## Décisions judiciaires concernant des enquêtes antérieures de Statistique Canada

Brown et Emery (2010) citent plusieurs décisions de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta dans lesquelles la Cour se dit ouverte à tenir compte des opinions sur les pertes économiques fondées sur une analyse des données d'enquête relatives à l'incapacité. Selon le fil conducteur de ces décisions, tel que décrit par Brown et Emery dans leur étude, il est essentiel que les estimations fondées sur une enquête correspondent à un groupe dont les caractéristiques et les circonstances sont conformes à celles de la partie lésée.

Nous n'avons pas examiné les décisions judiciaires citées par Brown et Emery ni examiné la documentation juridique d'autres administrations canadiennes. Les tribunaux ailleurs au Canada sont peut-être moins habitués à voir cette approche dans l'évaluation de la capacité résiduelle de gain. Les actuaires sont invités à effectuer des recherches sur les décisions judiciaires pertinentes dans les territoires où ils exercent leur activité. Si le tribunal d'une administration donnée n'est pas habitué à voir une approche qui tient compte du taux d'activité et/ou des gains moyens des personnes handicapées, il serait probablement préférable de discuter de l'approche que vous proposez avec un avocat avant de procéder.

## Discussion des données de l'ECI de 2017

Notre analyse vise à estimer l'incidence de l'incapacité sur le taux d'activité et les gains d'emploi pour divers sous- groupes de la population canadienne. Pour ce faire, nous pouvons estimer les TA et les gains moyens des personnes handicapées et non handicapées dans certains sous-groupes. Un sous-groupe donné peut être identifié par des variables démographiques (âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) et des caractéristiques de l'incapacité (sévérité, type, durée, etc.), s'il y a incapacité. Si nous pouvions observer l'ensemble de la population canadienne, nous pourrions estimer exactement les TA et les gains moyens. Comme nous ne pouvons observer l'ensemble de la population, nous devons nous fier aux données d'un sous-ensemble d'enquête de la population. Les données de l'ECI sont couplées avec celles du Recensement de 2016, de sorte que certaines informations du recensement sont incluses dans les fichiers de données de l'ECI. Plus particulièrement, les variables des TA et de la rémunération utilisée dans notre analyse proviennent toutes du recensement et non de l'ECI. Cela nous permet d'obtenir des renseignements sur les TA et les gains des personnes handicapées et non handicapées.

L'enquête de l'ECI a été conçue de manière à ce que chaque répondant représente plusieurs personnes dans la population. Le nombre de personnes représentées par un répondant est indiqué par le « facteur de pondération » associé à ce répondant. L'échantillon des OUI renfermait 49 976 répondants et celui des NON en comptait 137 414 (Cloutier et coll., 2018). La somme des facteurs de pondération correspond à la population totale du Canada de 15 ans et plus en 2017 : 9 820 170 pour l'échantillon des OUI et 18 188 690 pour l'échantillon des NON, totalisant 28 008 860.

Les échantillons des OUI et des NON dans l'ECI ont été utilisés pour créer un fichier de données pour les personnes handicapées (PH) et un fichier de données pour les personnes non handicapées (PNH). Le fichier des PH comprend les personnes de l'échantillon des OUI qui répondaient à la définition d'incapacité dans l'ECI. Le fichier des PNH comprend les personnes de l'échantillon des NON, ainsi que celles de l'échantillon des OUI qui ne répondaient pas à la définition d'incapacité dans l'ECI. La somme des facteurs de pondération des répondants dans le fichier PH est de 6 246 640, et la somme des facteurs de pondération des répondants dans le fichier PNH est de 21 762 230 (Morris et coll., 2018) pour un total de 28 008 870. (Le total diffère de la somme du paragraphe précédent en raison de l'arrondissement des chiffres à la dizaine près.) Ces nombres de PH et de PNH représentent les estimations du nombre de personnes handicapées et de personnes non handicapées âgées de 15 ans et plus dans la population canadienne en 2017.

### Estimation des TA et des gains moyens

Les facteurs de pondération pour un sous-groupe particulier de répondants  $S$  peuvent être utilisés pour estimer le TA pour ce sous-groupe de la population. Soit  $S_L$  les personnes du sous-groupe qui font partie de la population active et  $S_N$  les personnes du sous-groupe qui n'en font pas partie. Alors,  $S_L \subset S$ ,  $S_N \subset S$  et  $S_L \cap S_N = \emptyset$ . Et le TA estimatif est déterminé comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{TA estimatifs des Canadiens dans le sous – groupe } S \\ &= \frac{\sum_{i \in S_L} (\text{facteur de pondération de la personne } i)}{\sum_{i \in S_L \cup S_N} (\text{facteur de pondération de la personne } i)} \end{aligned}$$

Les gains moyens des Canadiens du sous-groupe  $S$  qui font partie de la population active peuvent être estimés comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Gains moyens estimatifs des Canadiens dans le sous – groupe } S \\ &= \frac{\sum_{i \in S_L} (\text{gains de la personne } i) \times (\text{facteur de pondération de la personne } i)}{\sum_{i \in S_L} (\text{facteur de pondération de la personne } i)} \end{aligned}$$

Étant donné que ces estimations sont fondées sur un échantillon et non sur l'ensemble de la population canadienne, elles sont incertaines. Si des échantillons différents étaient tirés de la population, des estimations différentes seraient obtenues. On parle alors de variabilité de l'échantillonnage. Pour quantifier la variabilité de l'échantillonnage, les

fichiers de données PH et PNH fournissent tous deux 1 000 ensembles de « poids bootstrap » qui permettent d'estimer les écarts-types. Chaque ensemble de poids bootstrap est utilisé à la place des facteurs de pondération pour recalculer le TA ou l'estimation de la rémunération moyenne pour les personnes d'un sous-groupe donné. Les 1 000 estimations résultantes sont traitées comme des estimations découlant de la reprise de l'enquête 1 000 fois, où différents participants à l'enquête sont sélectionnés au hasard chaque fois. On peut alors calculer l'écart-type des 1 000 estimations. Ce facteur, multiplié par un facteur d'ajustement, permet d'estimer l'écart-type du TA ou l'estimation des gains moyens.

La variabilité de l'échantillonnage du TA et des estimations des gains moyens est illustrée au moyen d'une estimation du coefficient de variation (CV). L'estimation du CV obtenue pour chaque sous-groupe équivaut à l'estimation de l'écart-type obtenue en utilisant les poids bootstrap divisés par le TA ou l'estimation des gains moyens pour le sous-groupe. Par conséquent, le CV du produit x (TA ou estimation des gains moyens) pour un sous-ensemble donné se rapproche de l'écart-type que l'on obtiendrait si l'on pouvait répéter l'échantillonnage de l'ECI un grand nombre de fois. Selon les lignes directrices de Statistique Canada (Cloutier et coll., 2018), un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.

## Classes de sévérité

Pour chaque type d'incapacité, Statistique Canada a établi deux classes de sévérité :

1. Incapacité moins sévère
2. Incapacité plus sévère

La classe d'un répondant a été déterminée en fonction d'une note qui devait augmenter

- Avec le niveau de difficulté associé à l'incapacité;
- Avec la fréquence de limitation des activités.

Plus précisément, le score pour chaque type d'incapacité a été déterminé à partir des QII en fonction de la grille de notation suivante :

Intensité de la difficulté	Fréquence de limitation des activités quotidiennes				
	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
Aucune difficulté	0	0	2	3	4
Une certaine difficulté	0	0	4	6	12
Beaucoup de difficulté	0	3	6	18	20
Impossible à faire	0	4	12	20	24

En voici un exemple :

- Si une personne répond « souvent » à la Q010 et « une certaine difficulté » à la Q065 des QII (voir l'annexe C), sa note pour le type d'incapacité « auditive » serait 6.

Le score pour chaque type d'incapacité a ensuite été divisé par 24 pour obtenir un score ajusté allant de 0 à 1. Les répondants ayant obtenu une note de 0,5 ou plus sur l'échelle ajustée ont été classés dans la catégorie d'incapacité « plus sévère ». Les personnes dont le score est inférieur à 0,5 ont été classées dans la catégorie d'incapacité « moins sévère ». Cette approche a été utilisée pour la plupart des types d'incapacité. Toutefois, certains cas particuliers ont nécessité un traitement différent. Ces éléments sont abordés dans le Guide des concepts et méthodes (Cloutier et coll., 2018).

Quatre classes globales de sévérité ont également été établies en fonction des dix types d'incapacité. La classe de sévérité globale pour un répondant a été déterminée par la moyenne du score (allant de 0 à 1) pour les dix types d'incapacité. La moyenne obtenue a servi à déterminer la classe comme suit :

1. Incapacité légère (score moyen < 0,05)
2. Incapacité modérée ( $0,05 \leq$  score moyen < 0,1)
3. Incapacité sévère ( $0,1 \leq$  score moyen < 0,2)
4. Incapacité très grave (score moyen  $\geq$  0,2)

Veillez noter qu'un répondant ayant obtenu la note maximale pour deux types d'incapacité sera classé dans la classe d'incapacité très sévère :  $(1+1) / 10 = 0,2$ . Toutefois, un répondant ayant plus de deux types d'incapacité peut se trouver dans la classe d'incapacité très sévère sans avoir obtenu la note maximale pour aucun des types d'incapacité.

Étant donné que les classes globales de sévérité sont utilisées pour construire les tableaux définitifs des TA et des gains moyens présentés plus loin dans le présent document, il est important que la méthode de détermination de la classe de sévérité soit bien comprise par l'actuaire ou un autre expert en pertes économiques.

## Niveau de scolarité

Le niveau de scolarité est utilisé tout au long de notre analyse. Il est fondé sur la variable **Recensement – Éducation : Certificat, diplôme ou grade le plus élevé**, fourni dans les ensembles de données de l'ECI pour les personnes non handicapées et les personnes handicapées. Les données pour cette variable ont été obtenues à partir des réponses des répondants au Recensement de 2016. Les catégories de réponses sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Afin d'en arriver à un nombre de catégories plus facile à gérer, nous avons regroupé les catégories de l'ECI en deux ensembles : niveau inférieur au diplôme d'études secondaires (<ÉS), diplôme d'études secondaires (ÉS), diplôme d'études postsecondaires (PS), baccalauréat (B) et niveau supérieur au baccalauréat (>B), comme le montre la colonne de droite du tableau :

Catégorie de réponse	Code	Note catégorie
Aucun certificat, diplôme ou grade	01	<ÉS>
Diplôme d'études secondaires ou certificat d'équivalence	02	ÉS
Certificat/diplôme d'une école de métiers autre que le certificat d'apprentissage/ de qualification	03	PS
Certificat d'apprentissage/certificat de qualification	04	
Programme de trois mois à un an (collège/CÉGEP/certificat/diplôme non universitaire)	05	
Programme d'une durée de 1 à 2 ans (collège/CÉGEP/certificat/diplôme non universitaire)	06	
Programme de plus de 2 ans (collège/CÉGEP/certificat/diplôme non universitaire)	07	
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	08	B
Baccalauréat	09	
Certificat ou diplôme universitaire supérieur baccalauréat	10	>B
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	11	
Maîtrise	12	
Doctorat acquis	13	
Supprimé	90	S. O.
Saut valide	96	
Je ne sais pas	97	
Refus	98	
Non déclaré	99	

## Répartition de la population canadienne

Les tableaux 1-F et 1-H montrent (pour les femmes et les hommes, respectivement) la répartition estimée selon le groupe d'âge, la catégorie de niveau de scolarité et la classe de sévérité de l'incapacité (y compris l'absence d'incapacité). De larges fourchettes d'âge sont utilisées, et les catégories de scolarité les plus élevées sont regroupées afin de satisfaire aux exigences minimales du nombre de répondants pour chaque cellule.

Tableau 1-F : Pourcentage de femmes de 15 ans et plus selon le groupe d'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité	Incapacité légère	Incapacité modérée	Incapacité sévère	Incapacité très sévère	Total
15-34	<ÉS>	4,6	0,4	0,3	0,3	0,2	5,7
15-34	ÉS	7,0	0,8	0,3	0,3	0,1	8,5
15-34	PS, B, >B	13,5	1,3	0,4	0,3	0,1	15,7
15-34	Total	25,1	2,5	1,0	0,9	0,5	30,0
35-49	<ÉS>	1,2	0,2	0,1	0,1	0,2	1,8
35-49	ÉS	3,7	0,4	0,1	0,2	0,2	4,6
35-49	PS, B, >B	14,6	1,4	0,6	0,5	0,5	17,5
35-49	Total	19,4	2,0	0,8	0,9	0,9	24,0
50-59	<ÉS>	1,5	0,2	0,2	0,3	0,3	2,5
50-59	ÉS	3,9	0,3	0,2	0,2	0,4	5,0
50-59	PS, B, >B	8,3	1,0	0,6	0,6	0,6	11,0
50-59	Total	13,7	1,4	1,0	1,1	1,3	18,5
60+	<ÉS>	4,0	0,7	0,6	0,8	1,3	7,4
60+	ÉS	5,4	0,9	0,5	0,6	0,8	8,2
60+	PS, B, >B	8,0	1,2	0,8	1,1	1,0	12,0
60+	Total	17,4	2,8	1,9	2,4	3,0	27,6
Total	<ÉS>	11,4	1,5	1,2	1,5	2,0	17,4
Total	ÉS	20,0	2,4	1,2	1,4	1,5	26,4
Total	PS, B, >B	44,4	4,8	2,4	2,4	2,2	56,2
Total	Total	75,7	8,7	4,7	5,3	5,6	100,0

Tableau 1-H : Pourcentage d'hommes de 15 ans et plus selon le groupe d'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité	Incapacité légère	Incapacité modérée	Incapacité sévère	Incapacité très sévère	Total
15-34	<ÉS>	5,8	0,5	0,2	0,3	0,2	7,0
15-34	ÉS	9,3	0,6	0,3	0,2	0,1	10,6
15-34	PS, B, >B	13,2	0,6	0,2	0,1	0,1	14,3
15-34	Total	28,4	1,7	0,7	0,6	0,4	31,9
35-49	<ÉS>	2,0	0,2	0,1	0,1	0,2	2,6
35-49	ÉS	4,5	0,4	0,2	0,2	0,2	5,5
35-49	PS, B, >B	13,8	1,1	0,4	0,3	0,3	16,0
35-49	Total	20,3	1,8	0,7	0,7	0,7	24,2
50-59	<ÉS>	1,8	0,3	0,2	0,2	0,3	2,7
50-59	ÉS	3,3	0,5	0,3	0,2	0,3	4,5
50-59	PS, B, >B	8,9	1,0	0,5	0,4	0,4	11,2
50-59	Total	14,1	1,7	0,9	0,7	1,0	18,4
60+	<ÉS>	3,6	0,7	0,5	0,5	0,8	6,1
60+	ÉS	4,0	0,6	0,3	0,5	0,4	5,8
60+	PS, B, >B	9,4	1,4	1,0	1,0	0,9	13,6
60+	Total	17,0	2,7	1,8	2,0	2,1	25,6
Total	<ÉS>	13,3	1,6	1,0	1,0	1,6	18,6
Total	ÉS	21,1	2,1	1,0	1,1	1,0	26,4
Total	PS, B, >B	45,4	4,2	2,1	1,8	1,7	55,1
Total	Total	79,8	7,9	4,2	3,9	4,2	100,0

## Modélisation par régression pour les données d'enquête sur l'incapacité

Le nombre de répondants à l'enquête dans un sous-groupe donné peut être très faible, ce qui entraîne une incertitude importante dans le TA et les estimations des gains moyens.

La modélisation par régression a pour avantage de nous permettre de tirer parti des tendances et des relations afin de réduire le nombre de quantités à estimer, réduisant ainsi l'incertitude associée aux estimations. Le coût de cette démarche correspond à l'introduction d'un biais, dans la mesure où les modèles et les relations supposés sont incorrects. Malgré cela, il est souvent possible de construire un modèle de régression qui fournit des estimations améliorées.

Les TA sont habituellement modélisés au moyen d'un modèle linéaire généralisé, soit un modèle logistique ou un modèle probit. Les deux sont appropriés pour modéliser une proportion et ils donnent souvent des résultats similaires. Brown et Emery (2010) ont utilisé un modèle probit pour estimer les TA à partir de l'EPLA de 2001.

Les gains moyens peuvent être modélisés à l'aide d'un modèle de régression linéaire multiple standard, possiblement avec le logarithme des gains comme variable de réponse. Cette transformation peut être appropriée, puisque le niveau des gains est une variable positive dont la distribution est asymétrique à droite.

Brown et Emery (2010) ont soulevé des problèmes, notamment si les gains d'emploi sont modélisés comme il est indiqué ci-dessus et sont indépendants du modèle des TA, un biais de sélection peut exister. Cela s'explique par le fait que nous observons les gains uniquement pour les personnes qui faisaient partie de la population active et que

ces personnes n'ont pas été choisies au hasard dans la population. Brown et Emery abordent cette question en utilisant la correction de Heckman, proposée par Heckman (1976). Il s'agit d'un processus en deux étapes où, à la première étape, un modèle probit est adapté aux taux d'activité. À la deuxième étape, un modèle de régression linéaire est ajusté aux gains d'emploi, mais un terme additionnel est ajouté au modèle. Ce terme est lié à la probabilité ajustée de faire partie de la population active obtenue à la première étape.

Nous ne croyons pas qu'il existe un biais de sélection important dans nos résultats, car toutes les variables qui influent sur le taux d'activité sont utilisées pour modéliser les gains. Dans ce cas, la correction de Heckman est déterminée uniquement par les hypothèses de son modèle sous-jacent, qui peuvent ne pas être exactes. Nous n'avons donc pas utilisé la correction de Heckman dans notre analyse.

## Utilisation des tableaux sur les TA et les gains moyens pour formuler une opinion d'expert

Nous rappelons aux actuaires qui utilisent les tableaux ci-joints et les autres renseignements contenus dans le présent document lorsqu'ils effectuent des travaux d'expertise devant les tribunaux (définis au paragraphe 1120.65 des Normes de pratique de l'ICA) qu'ils doivent examiner et respecter les paragraphes pertinents concernant le choix des hypothèses de la partie 4000 des Normes de pratique (NP-ET).

Pour décider quand, comment et s'il faut se fier aux tableaux ci-joints, il est important de savoir si les caractéristiques de la partie lésée concordent suffisamment avec celles des personnes handicapées comprises dans l'Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité (ECI de 2017). Cette section du document vise à présenter certaines considérations potentiellement pertinentes et à rappeler aux actuaires qu'il est important d'examiner le présent document dans son intégralité avant de décider s'il convient d'utiliser les tableaux des annexes A et B et de décider comment les utiliser.

Comme nous le verrons plus en détail ailleurs dans le présent document, les deux tiers des personnes handicapées prenant part à l'ECI ont deux types d'incapacité ou plus. Par contre, il se peut que certains demandeurs lésés n'aient qu'un type d'incapacité. En voici des exemples :

- Déficience visuelle
- Problèmes cognitifs

En ce qui concerne les personnes lésées ayant des problèmes cognitifs à la suite d'une lésion cérébrale traumatique, il est important de noter que la déficience de la personne lésée peut ne pas toujours bien correspondre aux classifications du « type d'incapacité » de l'ECI de 2017 :

- Si la personne souffre d'anxiété ou de dépression, le type d'incapacité « liée à la santé mentale » s'applique. Toutefois, ce type comprend également les personnes ayant des problèmes de toxicomanie et des troubles bipolaires (comme deux exemples).
- Si la personne a des problèmes de mémoire ou des périodes de confusion, le type d'incapacité « mémoire » s'applique.

Il est important d'examiner les QII de l'annexe C pour évaluer le nombre de types d'incapacité qui peuvent s'appliquer à une personne lésée en particulier. Il est également important d'examiner les QII afin de confirmer l'« intensité de la difficulté » qui correspond le mieux à cette personne.

Habituellement, l'actuaire ou un autre expert en pertes économiques utilise les rapports médicaux, les régimes de soins de santé, les évaluations de la capacité fonctionnelle ou d'autres renseignements fournis par son client afin de répondre le mieux possible aux QII sur l'état de santé avant et après l'incident. Autrement, l'actuaire ou un autre expert en pertes économiques peut préférer demander à son client de répondre aux QII. Il peut être raisonnable de présumer, en l'absence de preuve contraire, que tout changement dans la sévérité de l'invalidité est le résultat de l'incident sur lequel repose le litige.

La question de savoir s'il est possible ou souhaitable d'intégrer les TA et les montants des gains moyens d'une certaine personne lésée relève du jugement professionnel. Les actuaires sont invités à examiner attentivement chaque aspect du présent document avant d'utiliser l'information qu'on y trouve.

## Taux d'activité

Les TA ont été estimés au moyen de la variable **Recensement – Travail** : La **situation d'activité**, qui fournit des renseignements sur le fait qu'une personne est occupée, sans emploi ou ne fait pas partie de la population active. Cette variable a été obtenue à partir des réponses des répondants au Recensement de 2016 et elle correspond à l'activité sur le marché du travail durant la semaine comprise entre le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 et le samedi 7 mai 2016.

Les personnes se sont déclarées sans emploi si elles ne travaillaient pas, mais cherchaient du travail. Les personnes qui occupaient un emploi et celles qui étaient sans emploi étaient considérées comme faisant partie de la population active. Les personnes qui ne faisaient pas partie de ces deux catégories étaient considérées comme **ne faisant pas** partie de la population active.

Chaque estimation du TA se rapporte à un sous-ensemble de la population canadienne. L'estimation est obtenue à partir de l'échantillon de l'ECI pour ce sous-ensemble en divisant la somme pondérée des personnes faisant partie de la population active du sous-ensemble par la somme pondérée des personnes faisant partie de la population active ou non. Le poids d'une personne dans l'échantillon représente le nombre de personnes dans la population canadienne qui sont représentées par cette personne.

## Taux d'activité selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité

Les tableaux qui suivent fournissent des estimations brutes des TA pour les femmes et les hommes, pour divers sous-groupes de la population canadienne.

Tableau 2-F : Estimations brutes des taux d'activité des femmes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV
15-34	<ÉS>	39,5	0,029	48,8	0,095	42,1	0,143	38,4	0,146	14,0	0,260
15-34	ÉS	71,6	0,012	77,6	0,034	70,9	0,070	66,8	0,074	57,1	0,105
15-34	PS, B, >B	85,5	0,006	92,4	0,014	90,5	0,032	82,2	0,052	81,5	0,058
35-49	<ÉS>	66,4	0,037	55,5	0,228	41,2	0,250	41,7	0,275	23,4	0,270
35-49	ÉS	80,3	0,016	69,1	0,095	63,7	0,122	57,2	0,131	39,6	0,173
35-49	PS, B, >B	88,4	0,006	90,4	0,020	85,0	0,038	72,5	0,075	61,7	0,074
50-59	<ÉS>	68,6	0,033	57,0	0,205	59,7	0,210	40	0,244	15,6	0,262
50-59	ÉS	78,3	0,017	78,6	0,068	59,6	0,128	45,9	0,174	31,4	0,185
50-59	PS, B, >B	85,9	0,010	77,5	0,053	74,5	0,068	56,8	0,103	48,6	0,099
60+	<ÉS>	15,5	0,070	6,5	0,294	4,0	0,498	3,7	0,382	2,4	0,465
60+	ÉS	25,3	0,044	19,1	0,171	20,2	0,248	14,2	0,216	5,8	0,309
60+	PS, B, >B	32,6	0,030	22,8	0,135	25,4	0,157	16,4	0,184	8,8	0,208

### Notes :

- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge de la répondante au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation du TA.

Tableau 2-H : Estimations brutes des taux d'activité des hommes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV
15-34	<ÉS>	39,5	0,029	48,8	0,095	42,1	0,143	38,4	0,146	14,0	0,260
15-34	ÉS	71,6	0,012	77,6	0,034	70,9	0,070	66,8	0,074	57,1	0,105
15-34	PS, B, >B	85,5	0,006	92,4	0,014	90,5	0,032	82,2	0,052	81,5	0,058
35-49	<ÉS>	66,4	0,037	55,5	0,228	41,2	0,250	41,7	0,275	23,4	0,270
35-49	ÉS	80,3	0,016	69,1	0,095	63,7	0,122	57,2	0,131	39,6	0,173
35-49	PS, B, >B	88,4	0,006	90,4	0,020	85,0	0,038	72,5	0,075	61,7	0,074
50-59	<ÉS>	68,6	0,033	57,0	0,205	59,7	0,210	40	0,244	15,6	0,262
50-59	ÉS	78,3	0,017	78,6	0,068	59,6	0,128	45,9	0,174	31,4	0,185
50-59	PS, B, >B	85,9	0,010	77,5	0,053	74,5	0,068	56,8	0,103	48,6	0,099
60+	<ÉS>	15,5	0,070	6,5	0,294	4,0	0,498	3,7	0,382	2,4	0,465
60+	ÉS	25,3	0,044	19,1	0,171	20,2	0,248	14,2	0,216	5,8	0,309
60+	PS, B, >B	32,6	0,030	22,8	0,135	25,4	0,157	16,4	0,184	8,8	0,208

**Notes :**

- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge du répondant au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/rémunération moyenne.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation des gains moyens.

Chaque estimation du TA représente le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité du groupe d'incapacité. Ces estimations sont brutes en ce sens qu'elles n'ont pas été ajustées pour tenir compte de l'incidence d'autres facteurs, comme l'état matrimonial. Par conséquent, les estimations ne donnent qu'une indication approximative de la façon dont les TA sont touchés par le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité.

Les groupes d'âge et de niveau de scolarité ont été déterminés afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Plus précisément, une estimation du taux ne peut être diffusée si le nombre de répondants qui contribuent au numérateur est inférieur à 10. Les âges allant jusqu'à 34 ans et les niveaux de scolarité supérieurs à ceux des études secondaires ont dû être combinés pour satisfaire à cette règle.

Pour chaque taux dans les tableaux ci-dessus, une estimation du CV est fournie afin de comprendre la variabilité de l'échantillonnage. La méthode qui permet de déterminer les estimations du CV et leur interprétation a été décrite précédemment.

Les tableaux montrent que les estimations brutes des TA augmentent généralement avec le niveau de scolarité, diminuent avec la sévérité de l'incapacité et augmentent puis diminuent avec l'âge.

**Autres variables**

L'incidence d'autres variables sur le TA a été examinée. Les variables suivantes ont été prises en compte :

- La région
- Le type d'incapacité

- La cause de l'incapacité
- La durée de l'incapacité
- L'état matrimonial
- La profession

Nous avons d'abord mené une enquête préliminaire pour déterminer si ces variables pourraient être importantes ou non pour modéliser les TA. Un examen plus approfondi de ces variables a ensuite été effectué à l'étape de l'analyse de régression du projet.

## Région

Aux fins de la présente analyse, les provinces et les territoires ont été groupés comme suit :

- Provinces de l'Atlantique – Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Ontario
- Provinces des Prairies – Alberta, Manitoba, Saskatchewan
- Colombie-Britannique
- Territoires – Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut

Pour chaque région, les estimations du TA sont systématiquement et sensiblement plus faibles pour les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère que pour celles n'ayant aucune incapacité ou incapacité légère ou modérée. Toutefois, il n'y a généralement pas de différence importante entre les personnes sans incapacité et celles ayant une incapacité légère ou modérée.

En outre, les différences dans les estimations du TA entre les régions pour chaque catégorie de sévérité sont faibles et se situent dans la variabilité des estimations. Notre analyse de régression a confirmé que la région n'est pas une variable importante dans la modélisation du TA.

## Type d'incapacité

En matière de préjudices corporels, le type d'incapacité est souvent l'élément le mieux compris et le plus pertinent du profil de préjudice causé à la personne handicapée.

Notre analyse préliminaire a révélé des différences évidentes dans les estimations des TA selon le type d'incapacité. Plus particulièrement, le TA est faible chez les personnes ayant une déficience d'apprentissage et une déficience de développement, mais élevé chez celles ayant une déficience visuelle ou auditive. Le TA est plus modéré (ni élevé ni faible) chez les personnes dont l'incapacité est liée à la mobilité, à la souplesse, à la dextérité, à la douleur et à la santé mentale.

Toutefois, les données sur le type d'incapacité sont complexes. La plupart des personnes handicapées dans l'ECI déclarent plus d'un type d'incapacité, tandis que certains demandeurs lésés peuvent déclarer seulement un ou deux types d'incapacité.

Il se peut que les combinaisons les plus courantes déclarées par les répondants qui figurent dans l'ensemble de données de l'ECI ne correspondent pas bien aux combinaisons déclarées par les experts médicaux dans une affaire précise de préjudices corporels.

Le tableau suivant présente des estimations du pourcentage de la population canadienne handicapée de 15 ans et plus selon la catégorie de sévérité et le nombre de types d'incapacité.

Sévérité	Nombre de types d'incapacité				Total
	1	2	3	4 et plus	
Légère	24,8	11,6	0,8	0	37,2
Modérée	4,0	3,5	7,5	4,8	19,8
Sévère	0,5	3,8	7,5	9,0	20,8
Très sévère	0	0,1	2,7	19,3	22,1
<b>Total</b>	<b>29,3</b>	<b>19,0</b>	<b>18,5</b>	<b>33,1</b>	<b>99,9</b>

Les chiffres ayant été arrondis, les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus ne totalisent pas 100 %.

Comme on peut s'y attendre d'après la façon dont les classes de sévérité sont construites, il existe un lien étroit entre la classe de sévérité et le nombre de types d'incapacité. Lorsqu'il existe plusieurs types d'incapacité, il est difficile de déterminer les répercussions relatives de la classe de sévérité par rapport au type d'incapacité.

Dans certains cas de préjudices corporels, même s'il était utile de pouvoir se référer aux estimations du TA fondées sur un seul type d'incapacité, les coefficients de variation seraient nécessairement élevés en raison du petit nombre de personnes dans certaines cellules de l'ECI. Après mûre réflexion, nous avons conclu qu'il serait plus utile et pratique de ne modéliser que l'impact de la classe de sévérité.

## Cause de l'incapacité

Le « principal problème de santé » d'une personne handicapée est celui qui cause le plus de difficulté ou limite le plus ses activités. Cette affection est associée à une ou plusieurs des causes suivantes :

- Existait à la naissance
- Héritaire
- Maladie
- Conditions de travail
- Accident ou blessure
- Vieillesse
- Stress ou traumatisme
- Cause indéterminée
- Autres causes

Le TA ne diffère pas sensiblement selon la cause de l'incapacité. Plus précisément, les personnes dont le principal problème de santé était « attribuable à un accident ou à une blessure » n'ont pas de TA sensiblement différent de celles dont le principal problème de santé est lié à une cause différente.

## Durée de l'incapacité

Aux fins de l'enquête sur le TA selon la durée de l'incapacité, la durée a été calculée comme correspondant à l'âge du répondant à son dernier anniversaire à la date du Recensement de 2016, moins l'âge le plus précoce auquel la limitation d'activité associée à un type d'incapacité a commencé. Les durées résultantes ont ensuite été groupées comme suit :

- Moins de cinq ans
- 5 à 9 ans
- 10 à 19 ans
- Au moins 20 ans

Nous constatons que le TA ne varie pas beaucoup selon la durée de l'incapacité.

## Profession

Les résultats de l'analyse du TA par catégorie professionnelle ne sont pas utiles parce qu'une profession est codée seulement si le répondant a travaillé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la date du Recensement de 2016. Les personnes dont la profession est codée affichent un TA très élevé. Autrement dit, les estimations du TA comportent un biais à la hausse très important.

## État matrimonial

Les catégories d'état matrimonial dans le fichier de données de l'ECI sont les suivantes :

- Jamais marié(e)
- Marié(e)
- Conjoints de fait

- Séparé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf(ve)

Comme on pourrait s'y attendre, nous observons des différences importantes dans le TA selon l'état matrimonial chez les femmes. Ce n'est pas le cas chez les hommes. De plus, le TA semble plus faible pour les personnes veuves. Toutefois, la variabilité est importante en raison du faible nombre de veuves, particulièrement aux âges plus jeunes. Le TA pour les personnes handicapées qui n'ont jamais été mariées est plus faible que pour les personnes séparées ou divorcées, particulièrement pour les hommes. L'analyse de régression laisse toutefois entendre que cette dernière observation n'est pas statistiquement importante.

## Estimations ajustées du TA

Étant donné que le TA semble différer selon l'état matrimonial, les estimations brutes des TA présentées aux tableaux 2 F et 2 H ci haut dans le présent document peuvent être trompeuses en raison des distributions différentes de l'état matrimonial dans les diverses cellules de ces tableaux.

Supposons que l'on calcule un ratio des estimations du TA, par exemple pour les personnes ayant une incapacité très sévère par rapport aux personnes sans incapacité. Ce ratio refléterait à la fois les différences du taux d'activité attribuables à l'incapacité et les différences au chapitre de l'activité attribuables aux différences de répartition de l'état matrimonial entre les deux groupes.

Les tableaux 3 F et 3 H ci-dessous fournissent des estimations du TA qui tiennent compte de l'état matrimonial de sorte que ces ratios, lorsqu'ils sont utilisés, ne reflètent que l'impact de l'incapacité. Cet ajustement a été apporté en estimant le TA pour chaque état matrimonial dans chaque groupe du tableau et en pondérant ces estimations par les estimations globales du pourcentage de l'ensemble sexe/groupe d'âge avec chaque état matrimonial.

Tableau 3-F : Estimations ajustées du taux d'activité des femmes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	CV
15-34	<ÉS>	42,9	0,035	54,5	0,094	35,8	0,128	41,2	0,136	23,6	0,296
15-34	ÉS	71,5	0,013	77,8	0,033	71,8	0,065	67,1	0,072	55,7	0,104
15-34	PS, B, >B	85,5	0,006	92,6	0,014	91,9	0,023	78,1	0,067	81,8	0,056
35-49	<ÉS>	64,8	0,039	61,1	0,138	51,8	0,198	55,7	0,161	17,7	0,366
35-49	ÉS	80,6	0,016	65,4	0,104	63,8	0,119	59,9	0,122	45,6	0,157
35-49	PS, B, >B	88,6	0,006	90,0	0,020	85,1	0,037	71,4	0,085	62,7	0,079
50-59	<ÉS>	69,5	0,031	57,1	0,190	60,9	0,163	29,5	0,315	17,5	0,276
50-59	ÉS	79,0	0,016	78,5	0,059	61,1	0,096	45,1	0,161	35,1	0,172
50-59	PS, B, >B	86,1	0,010	76,5	0,051	69,7	0,071	59,6	0,098	51,3	0,099
60+	<ÉS>	16,4	0,068	7,8	0,265	3,3	0,413	5,0	0,393	2,7	0,423
60+	ÉS	25,0	0,043	20,2	0,163	18,4	0,211	15,3	0,209	6,7	0,293
60+	PS, B, >B	30,8	0,030	22,0	0,131	26,0	0,147	15,6	0,167	8,3	0,203

### Notes:

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge de la répondante au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.

- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation du TA.

Tableau 3-H : Estimations ajustées des taux d'activité des hommes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Taux (%)	CV	Taux (%)	CV	Taux (%)	Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Taux (%)	CV	Taux (%)
15-34	<ÉS>	55,9	0,017	52,5	0,063	49,2	0,099	34,3	0,111	35,6	0,106
15-34	ÉS	80,9	0,008	81,7	0,031	69,2	0,068	60,6	0,076	49,8	0,103
15-34	PS, B, >B	89,4	0,006	89,1	0,031	79,1	0,097	76,4	0,098	60,7	0,148
35-49	<ÉS>	85,8	0,016	89,6	0,032	49,2	0,199	72,7	0,111	35,1	0,299
35-49	ÉS	92,7	0,008	89,5	0,027	86,1	0,044	69,1	0,102	49,1	0,169
35-49	PS, B, >B	95,6	0,004	94,9	0,019	92,8	0,023	82,4	0,046	57,2	0,119
50-59	<ÉS>	81,6	0,021	73,2	0,083	76,7	0,063	30,8	0,308	19,1	0,316
50-59	ÉS	88,3	0,013	83,0	0,053	79,7	0,056	64,9	0,155	41,4	0,173
50-59	PS, B, >B	90,1	0,008	94,1	0,018	83,7	0,042	60,6	0,104	46,8	0,127
60+	<ÉS>	29,3	0,045	19,6	0,222	23,9	0,209	17,6	0,216	5,0	0,345
60+	ÉS	41,0	0,033	32,6	0,151	17,5	0,250	22,1	0,215	8,1	0,254
60+	PS, B, >B	40,1	0,023	38,1	0,087	31,6	0,121	26,9	0,123	18,9	0,138

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge du répondant au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation du TA.

Bon nombre des estimations du TA des tableaux 3 F et 3 H sont semblables aux estimations brutes correspondantes des tableaux 2 F et 2 H. Lorsqu'elles diffèrent sensiblement, cette différence est attribuable à une répartition de l'état matrimonial dans le groupe sexe/âge/niveau de scolarité/sévérité qui diffère considérablement de l'état matrimonial dans le groupe sexe/âge. Ce sont exactement les différences que notre ajustement vise à corriger, de sorte que les différences observées entre les groupes de sévérité sont attribuables à des différences de sévérité et non à des différences d'état matrimonial. Par conséquent, les tableaux 3 F et 3 H priment lorsque de telles comparaisons des estimations du TA sont souhaitées.

Les deux ensembles de tableaux (2 F/2 H et 3 F/3 H) ont pour principal avantage que les regroupements globaux donnent lieu à des estimations du TA qui, dans la plupart des cas, se comportent de façon raisonnable en termes d'ordres anticipés.

Leur principal inconvénient tient au fait que les regroupements globaux peuvent occulter des différences importantes, en particulier les différences selon l'âge au sein du groupe d'âge et les différences entre les niveaux de scolarité PS, B et >B. De plus, même si le TA est estimé pour les regroupements globaux, bon nombre des CV sont assez élevés.

## **Modélisation par régression du TA**

### **Personnes non handicapées**

Les estimations du TA pour les personnes non handicapées, fondées sur les données de l'ECI, sont présentées aux figures 1-F et 1-H (pour les femmes et les hommes, respectivement). Les chiffres montrent le TA selon l'âge et le niveau de scolarité. Les estimations du TA pour les âges individuels sont représentées par les points, et les estimations du TA pour les groupes d'âge extrêmes sont représentées par les lignes horizontales épaisses. Les âges extrêmes sont groupés parce que les tailles d'échantillon sont petites et que les exigences en matière de confidentialité des données devaient être respectées.

Figure 1-F : Taux d'activité estimé pour les femmes

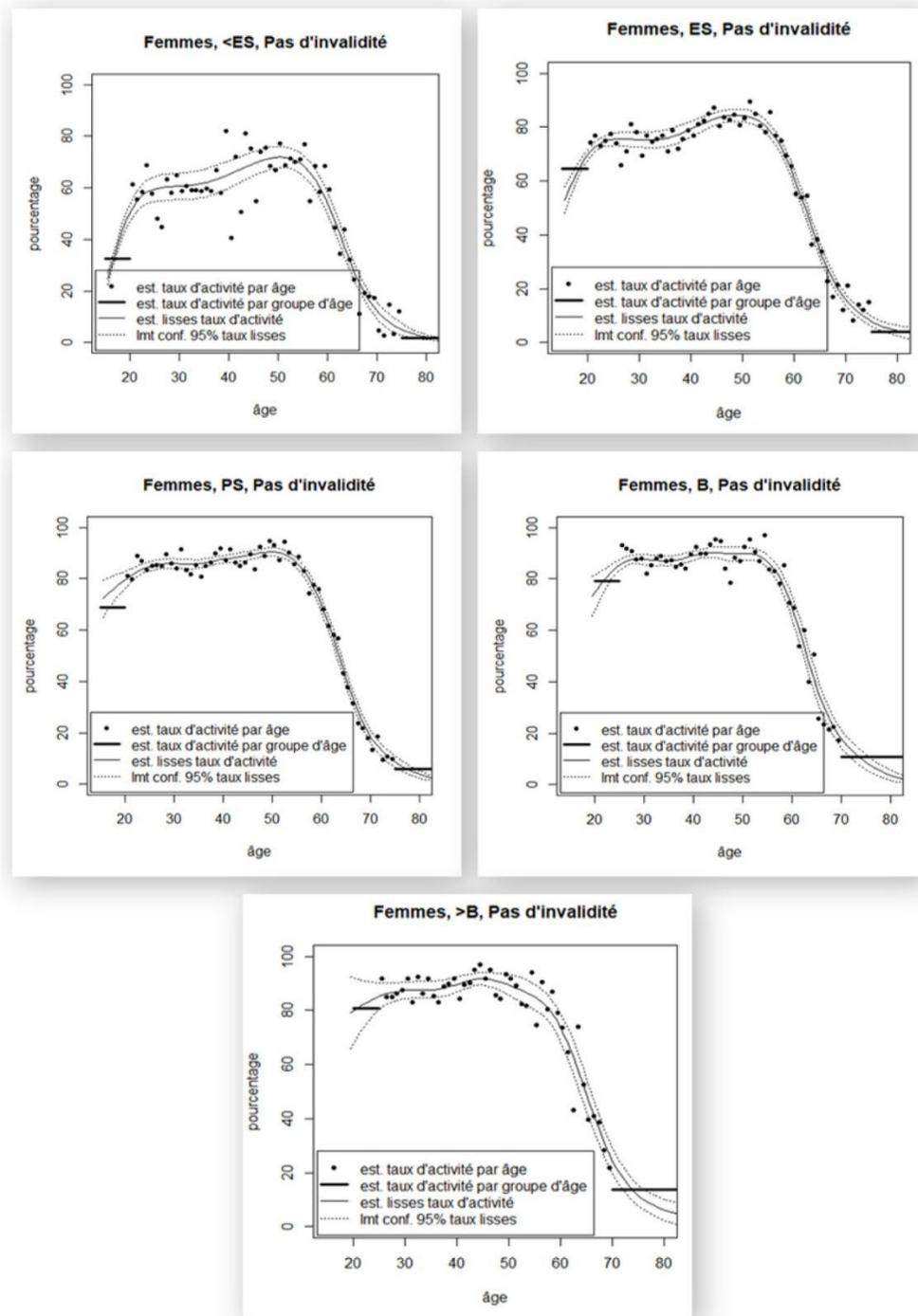
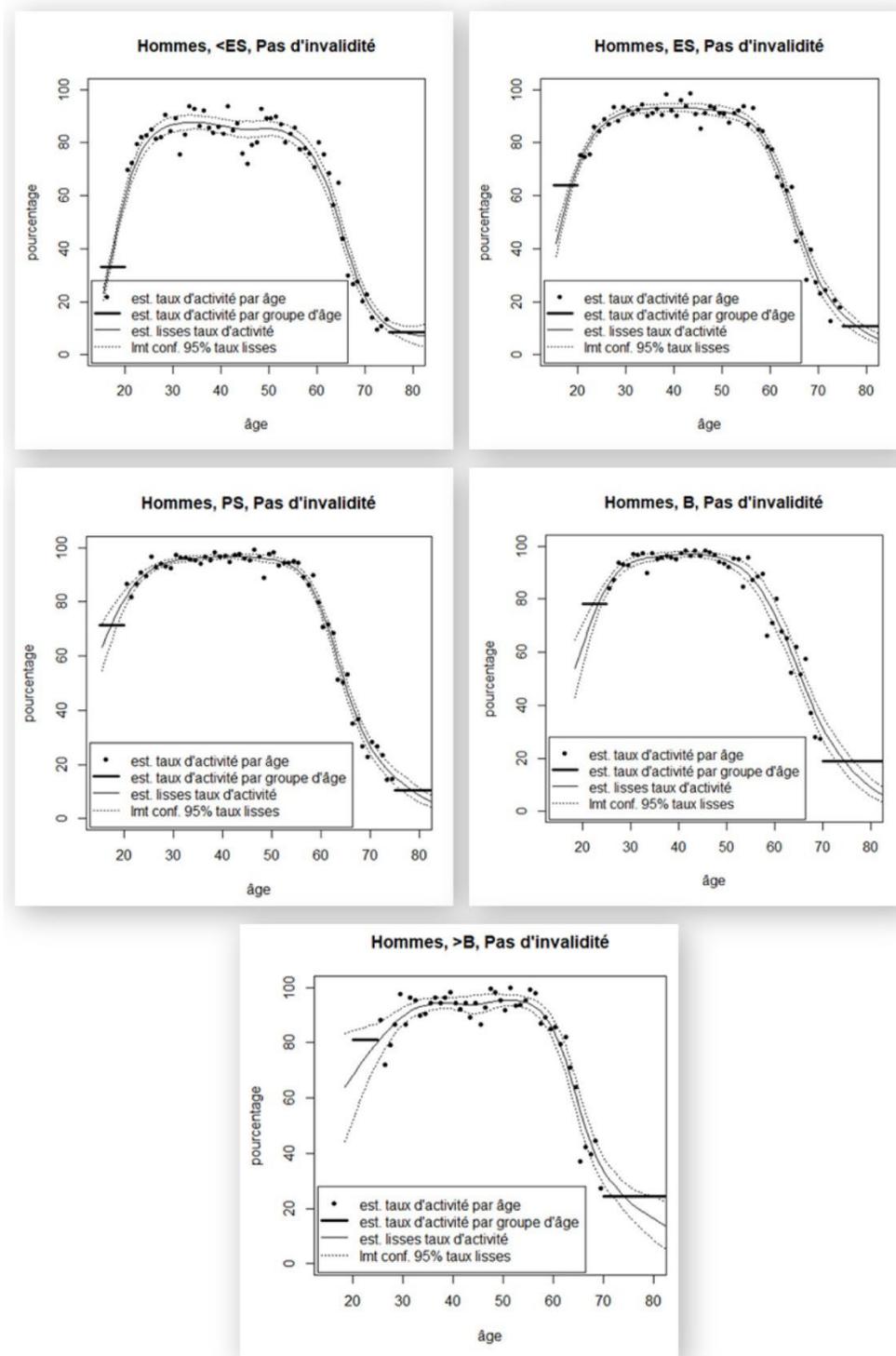


Figure 1-H : Taux d'activité estimé pour les hommes



Chaque graphique des figures ci-dessus montre une tendance claire du TA en rapport avec l'âge. Comme prévu (et observé pour les grands groupes d'âge), le TA augmente aux jeunes âges, à mesure que les personnes entrent sur le marché du travail et il diminue à un âge plus avancé, lorsque les personnes prennent leur retraite. Étant donné que cette tendance par âge est si frappante, il est utile de la modéliser en plus de fournir des estimations fondées sur de grands groupes d'âge.

Au lieu d'utiliser une fonction simple pour saisir le modèle d'âge, nous avons recouru à des splines de lissage pour obtenir des estimations lisses du TA qui suivent le modèle dans les données. Les estimations lisses qui en résultent sont représentées par les minces courbes continues des figures 1-F et 1-H. Nous considérons ces estimations comme nos meilleures estimations du TA de la population, car nous nous attendons à ce que ce TA varie en douceur avec l'âge.

Les courbes pointillées des figures 1-F et 1-H représentent des limites de confiance d'environ 95 % pour le TA de la population. Elles sont obtenues en répétant l'estimation par splines de lissage à l'aide de chacun des 1 000 ensembles de poids bootstrap. L'écart-type des estimations bootstrap résultantes pour un âge donné (multiplié par un facteur d'ajustement) donne un écart-type approximatif associé à l'estimation correspondante du TA. Une hypothèse de distribution normale mène alors aux limites de confiance supérieure et inférieure données par

$$\text{Estimation du TA} \pm 1,96 \times (\text{écart - type}).$$

Les intervalles de confiance approximatifs reflètent notre incertitude au sujet des estimations du TA de la population qui découle du fait que nous avons observé un échantillon et non l'ensemble de la population canadienne.

## Personnes handicapées

Afin d'obtenir les estimations du TA pour les personnes handicapées, les estimations relatives aux personnes non handicapées ont été ajustées au moyen d'un modèle de régression probit.

Comme nous l'avons vu plus haut, nous avons observé des différences importantes dans les TA selon l'état matrimonial chez les femmes. Ce n'était pas le cas chez les hommes.

Étant donné que l'expert en pertes économiques ne dispose pas toujours de renseignements sur l'état matrimonial de la personne lésée et que l'état matrimonial peut changer au fil du temps dans toute situation et afin de minimiser la complexité des résultats affichés dans le présent document, nous avons décidé de contrôler l'état matrimonial plutôt que d'en modéliser l'impact.

Cela permet de s'assurer que les femmes handicapées mariées sont comparées aux femmes non handicapées mariées, que les femmes handicapées séparées sont comparées aux femmes non handicapées séparées, etc., dans la modélisation de l'impact des variables liées à l'incapacité. Par conséquent, l'impact de ces variables n'est pas faussé par les différentes distributions de l'état matrimonial dans les groupes de personnes handicapées et non handicapées.

Notre approche de contrôle de l'état matrimonial comportait les étapes suivantes :

1. Ajuster les estimations du TA pour les femmes non handicapées afin de tenir compte de l'état matrimonial.
2. Pour les personnes handicapées, modéliser les TA comme ajustement des estimations propres à l'état matrimonial en fonction des variables liées à l'incapacité.
3. Appliquer l'ajustement à l'étape 2 aux estimations initiales du TA qui ne tiennent pas compte de l'état matrimonial.
4. Utiliser les estimations du TA ajustées résultantes, qui ne dépendent pas de l'état matrimonial, pour les personnes assurées atteintes d'incapacité.

Étant donné que l'incidence de l'état matrimonial sur les TA des hommes était négligeable, aucun ajustement n'a été appliqué pour les hommes.

Nous avons décrit plus tôt comment la classe de sévérité globale est déterminée pour les répondants à l'ECI. Les quatre catégories (légère, modérée, sévère, très sévère) reflètent la fréquence des limitations de l'activité et l'intensité de la difficulté pour tous les types d'incapacité. Il existe un lien clair entre la variable de la classe de sévérité et les TA. Nous avons donc utilisé la variable de la classe de sévérité pour modéliser les TA pour les personnes handicapées.

## Comment utiliser les tableaux sur les TA

Les tableaux de l'annexe A présentent les estimations des TA pour les personnes non handicapées et les personnes handicapées, obtenues au moyen de l'approche de modélisation décrite ci-dessus. Ces tableaux devraient être considérés comme de l'information susceptible d'aider un expert en pertes économiques à élaborer des hypothèses de TA appropriées et à émettre une opinion d'expert concernant la capacité résiduelle de gain. Ces tableaux ne doivent pas être utilisés sans porter une attention particulière. Dans bien des cas, un éventail de scénarios pourrait être illustré pour aider le tribunal et les parties.

À l'instar des tableaux 3-F et 3-H, les tableaux de l'annexe A permettent de comparer les TA des personnes handicapées et des personnes non handicapées puisque des ajustements ont été apportés pour tenir compte des différences dans la répartition de l'état matrimonial.

Dans la plupart des cas, les TA dans les tableaux de l'annexe A sont conformes aux ordres auxquels nous nous attendons – ils augmentent avec le niveau de scolarité, ils diminuent avec la sévérité de l'incapacité. Cela n'est toutefois pas universellement vrai. Lorsqu'il y a des écarts, ils sont faibles et ils se situent bien dans la variabilité indiquée par les estimations du coefficient de variation (CV).

Comme il a été mentionné précédemment, selon Statistique Canada, les estimations du CV se situant entre 0,165 et 0,333 indiquent une variabilité d'échantillonnage élevée et les estimations de CV de 0,334 et plus indiquent une très grande variabilité d'échantillonnage. Nos tableaux fournissent de nombreuses estimations dont la variabilité d'échantillonnage est élevée et très élevée, particulièrement aux âges extrêmes. Toutefois, même lorsque le CV est inférieur à 0,165, l'incertitude peut être considérable. Par exemple, supposons une estimation du TA de 80 % avec une estimation correspondante du CV de 0,050. L'écart-type estimé est de  $80\% \times 0,050 = 4\%$ . Tout TA se situant à l'intérieur de deux écarts-types de notre estimation est plausible, puisqu'un intervalle de confiance (IC) approximatif de 95 % pour le TA de la population est donné par *Estimation du TA*  $\pm 1,96 \times (\text{écart} - \text{type})$ .

Par conséquent, il ne serait pas déraisonnable de croire que le véritable TA sous-jacent pourrait se situer entre 72 % et 88 %.

## Ratios des estimations du TA

Comme nous l'avons vu plus haut, les tableaux 3-F et 3-H sont appropriés lorsque nous souhaitons utiliser un ratio des estimations du TA. Ce faisant, il est important de reconnaître que l'estimation du numérateur et celle du dénominateur présentent une variabilité d'échantillonnage. Cet élément doit être pris en compte dans l'établissement d'une gamme de possibilités pour le ratio. Un CV approximatif de l'estimation du ratio peut être obtenu comme suit :

Supposons que nous voulons estimer le ratio  $R = \frac{N}{D}$ , et que nous avons les estimations  $\hat{N}$  et  $\hat{D}$  avec les coefficients de variation  $CV(\hat{N})$  et  $CV(\hat{D})$ . Si  $\hat{R} = \frac{\hat{N}}{\hat{D}}$ , alors

$$CV(\hat{R}) \cong \sqrt{\{CV(\hat{N})\}^2 + \{CV(\hat{D})\}^2}.$$

Cette formule repose sur la méthode du delta bivarié en supposant que  $\hat{N}$  et  $\hat{D}$  sont indépendants.

Un IC approximatif de 95 % pour  $R$  est donné par  $\hat{R} \pm 1,96 \times \hat{R} \times CV(\hat{R})$ . Il faut garder à l'esprit que la formule ci-dessus pour le CV est approximative, qu'elle est appliquée au moyen d'intrants approximatifs et qu'elle est interprétée à l'aide d'une formule d'IC approximative. Les résultats doivent donc être utilisés avec prudence.

On pourrait également tenir compte de la fourchette de valeurs de ratio couverte par les ratios calculés à l'aide des numérateurs dans un IC d'environ 95 % pour  $N$  et des dénominateurs dans un IC d'environ 95 % pour  $D$ . Cela donne un intervalle plus conservateur (généralement plus large) que l'IC approximatif pour  $R$ .

## Exemple

Supposons que nous désirions établir une fourchette de valeurs pour tenir compte de la variabilité d'échantillonnage associée à l'estimation du ratio du TA pour une femme de 40 ans très sévèrement handicapée et dont le niveau de scolarité le plus élevé est le baccalauréat au TA pour une personne correspondante sans incapacité. Nous obtenons les estimations suivantes à partir de l'annexe A :

Caractéristiques	Tableau	TA	CV
Sexe=F, Âge=40, Éduc=B, Sévérité=Très sévère	A.5-F	68,8 %	0,112
Sexe=F, Âge=40, Éduc=B, Sévérité=Aucune incapacité	A.1-F	89,3 %	0,010

Nous pouvons calculer ce qui suit :

$$\text{Estimation du ratio} = 68,8/89,3 = 0,770$$

$$\text{CV du ratio} \cong \sqrt{0,112^2 + 0,010^2} = 0,112$$

$$\text{IC d'environ 95 \%} = (0,770 - 1,96 \times 0,770 \times 0,112, 0,770 + 1,96 \times 0,770 \times 0,112) = (0,601, 0,939)$$

Nous pouvons également considérer un IC approximatif de 95 % pour le numérateur et le dénominateur :

$$\text{Numérateur : } (68,8 - 1,96 \times 68,8 \times 0,112, 68,8 + 1,96 \times 68,8 \times 0,112) = (53,7, 83,9)$$

$$\text{Dénominateur : } (83,9 - 1,96 \times 83,9 \times 0,010, 83,9 + 1,96 \times 83,9 \times 0,010) = (82,3, 85,5)$$

Considérons ensuite l'intervalle qui contient tous les numérateurs et dénominateurs dans les IC susmentionnés :

$$(53,7/85,5, 83,9/82,3) = (0,628, 1,02)$$

Les résultats suggèrent que des ratios allant de 0,6 à 1 pourraient être considérés comme plausibles en fonction de la variabilité d'échantillonnage de nos estimations.

## Gains moyens

Nous amorçons notre discussion sur les gains moyens en notant que l'ECl n'a pas été conçue pour estimer les différences de gains entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées tout en tenant compte de diverses autres variables pertinentes (sexe, groupe d'âge, niveau de scolarité, sévérité de l'incapacité, etc.). Les tailles d'échantillon ne sont pas assez grandes à cette fin et la variabilité associée aux estimations est démesurée dans bien des cas.

Les tableaux qui suivent peuvent être utiles pour guider les actuaires qui doivent formuler des hypothèses sur l'incidence de l'incapacité sur les gains. Il est toutefois essentiel de comprendre l'incertitude.

Les tableaux 4-F et 4-H fournissent des estimations des gains moyens des femmes et des hommes, respectivement. Le montant des gains sous-jacents d'une personne est son revenu d'emploi, qui est défini par Statistique Canada comme « tous revenus reçus sous forme de traitements, salaires et commissions d'un travail rémunéré ou le revenu net d'un travail autonome dans une entreprise agricole ou non agricole non constituée en société et(ou) dans l'exercice d'une profession au cours de la période de référence ». Ce montant provient des dossiers fiscaux de l'ARC pour l'année civile 2015.

Chaque estimation de la rémunération moyenne ci-dessous se rapporte à un sous-ensemble de la population canadienne. Elle est obtenue à partir de l'échantillon de l'ECl pour ce sous-ensemble en divisant les gains totaux pondérés des personnes faisant partie de la population active du sous-ensemble par le nombre pondéré de personnes faisant partie de la population active du sous-ensemble.

Pour chaque estimation de la rémunération moyenne fournie dans les tableaux, une estimation du coefficient de variation est donnée afin de comprendre la variabilité d'échantillonnage. Chaque estimation des gains moyens représente le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité du handicap d'un groupe de personnes handicapées. Ces estimations ne tiennent pas compte de l'incidence d'autres facteurs et ne donnent donc qu'une indication approximative de l'incidence des gains moyens selon le sexe, l'âge, le niveau de scolarité et la sévérité de l'incapacité.

Il convient de souligner que pour les personnes sans incapacité, les estimations des gains moyens sont données à la fois pour les personnes qui travaillent à temps plein, toute l'année, ainsi que pour toutes les personnes faisant partie de la population active (personnes employées et non-employées, mais cherchant un emploi). Pour les personnes handicapées, les estimations moyennes des gains se rapportent à toutes les personnes qui font partie de la population active. Autrement dit, à l'exception des colonnes les plus à gauche, les dénominateurs comprennent les personnes sans emploi, mais à la recherche d'un emploi, ainsi que celles qui ont un emploi. En ce qui concerne les employés, tous les dénominateurs comprennent ceux qui n'avaient aucun revenu en 2015.

Tableau 4-F : Estimations brutes des gains moyens des femmes

		Aucune incapacité Temps plein, toute l'année		Aucune incapacité		Légère	
Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	27 210 \$	0,049	9 350 \$	0,048	8 910 \$	0,236
15-34	ÉS	32 940 \$	0,027	16 720 \$	0,022	15 790 \$	0,081
15-34	PS, B, >B	47 910 \$	0,014	32 860 \$	0,015	32 720 \$	0,050
35-49	<ÉS>	34 940 \$	0,052	26 270 \$	0,048	18 630 \$	0,296
35-49	ÉS	44 660 \$	0,031	37 390 \$	0,031	42 670 \$	0,193
35-49	PS, B, >B	65 830 \$	0,016	52 510 \$	0,014	47 230 \$	0,041
50-59	<ÉS>	35 450 \$	0,041	28 550 \$	0,040	21 860 \$	0,157
50-59	ÉS	49 530 \$	0,037	41 680 \$	0,031	34 210 \$	0,111
50-59	PS, B, >B	66 120 \$	0,021	55 260 \$	0,019	54 910 \$	0,071
60+	<ÉS>	33 000 \$	0,116	23 770 \$	0,077	15 390 \$	0,196
60+	ÉS	45 500 \$	0,070	30 780 \$	0,056	28 320 \$	0,152
60+	PS, B, >B	72 540 \$	0,068	51 480 \$	0,100	45 750 \$	0,235

Tableau 4-F : Estimations brutes des gains moyens des femmes (suite)

		Modérée		Sévère		Très sévère	
Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Gains moyens	CV	Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	7 630 \$	0,243	8 390 \$	0,264	6 290 \$	0,323
15-34	ÉS	17 890 \$	0,101	20 860 \$	0,177	17 050 \$	0,153
15-34	PS, B, >B	28 000 \$	0,065	30 200 \$	0,082	25 170 \$	0,123
35-49	<ÉS>	14 840 \$	0,290	10 280 \$	0,464	24 020 \$	0,286
35-49	ÉS	28 730 \$	0,120	27 790 \$	0,108	25 610 \$	0,209
35-49	PS, B, >B	40 020 \$	0,075	39 660 \$	0,089	28 090 \$	0,147
50-59	<ÉS>	23 730 \$	0,096	16 320 \$	0,366	14 680 \$	0,303
50-59	ÉS	27 100 \$	0,227	40 410 \$	0,299	38 700 \$	0,194
50-59	PS, B, >B	55 250 \$	0,114	36 630 \$	0,111	26 920 \$	0,115
60+	<ÉS>	18 740 \$	0,338	23 460 \$	0,226	29 400 \$	0,368
60+	ÉS	15 980 \$	0,203	17 730 \$	0,205	18 340 \$	0,216
60+	PS, B, >B	31 560 \$	0,212	52 840 \$	0,232	29 280 \$	0,163

**Notes :**

- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge de la répondante au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.

- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation des gains moyens.

Tableau 4-H : Estimations brutes des gains moyens des hommes

		Aucune incapacité Temps plein toute l'année		Aucune incapacité		Légère	
Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	39 470 \$	0,054	18 090 \$	0,042	23 930 \$	0,137
15-34	ÉS	43 800 \$	0,022	27 050 \$	0,018	22 910 \$	0,085
15-34	PS, B, >B	61 020 \$	0,014	45 380 \$	0,014	45 250 \$	0,088
35-49	<ÉS>	48 830 \$	0,059	41 220 \$	0,048	42 430 \$	0,146
35-49	ÉS	63 170 \$	0,029	54 630 \$	0,026	47 900 \$	0,114
35-49	PS, B, >B	88 850 \$	0,019	79 520 \$	0,017	73 320 \$	0,065
50-59	<ÉS>	53 660 \$	0,046	46 640 \$	0,046	43 250 \$	0,195
50-59	ÉS	62 580 \$	0,031	56 130 \$	0,032	47 530 \$	0,166
50-59	PS, B, >B	97 840 \$	0,037	87 800 \$	0,036	112 470 \$	0,289
60+	<ÉS>	45 090 \$	0,045	36 480 \$	0,054	35 750 \$	0,194
60+	ÉS	49 420 \$	0,065	42 450 \$	0,065	33 230 \$	0,229
60+	PS, B, >B	81 330 \$	0,048	60 860 \$	0,041	40 030 \$	0,161

Tableau 4-H : Estimations brutes des gains moyens des hommes (suite)

		Modérée		Sévère		Très sévère	
Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	23 440 \$	0,196	12 380 \$	0,292	23 550 \$	0,524
15-34	ÉS	23 010 \$	0,132	16 920 \$	0,221	15 360 \$	0,201
15-34	PS, B, >B	36 920 \$	0,147	36 310 \$	0,145	26 440 \$	0,238
35-49	<ÉS>	67 070 \$	0,159	25 220 \$	0,314	34 720 \$	0,128
35-49	ÉS	43 260 \$	0,102	34 530 \$	0,242	33 980 \$	0,195
35-49	PS, B, >B	60 670 \$	0,079	51 800 \$	0,145	40 140 \$	0,142
50-59	<ÉS>	53 650 \$	0,134	25 550 \$	0,182	30 930 \$	0,236
50-59	ÉS	32 690 \$	0,131	20 680 \$	0,306	48 280 \$	0,264
50-59	PS, B, >B	64 160 \$	0,117	51 580 \$	0,130	40 390 \$	0,162
60+	<ÉS>	45 220 \$	0,269	19 700 \$	0,496	16 760 \$	0,327
60+	ÉS	40 330 \$	0,199	27 420 \$	0,209	33 170 \$	0,520
60+	PS, B, >B	57 970 \$	0,208	50 760 \$	0,234	31 540 \$	0,307

#### Notes :

- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge du répondant au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- À l'examen du tableau ci-dessus, il est important de tenir compte de l'estimation du CV et de l'estimation des gains moyens.

Comme dans le cas des TA à la section précédente, nous constatons que, pour toutes les classes de sévérité de l'incapacité et la plupart des âges, les gains moyens augmentent avec le niveau de scolarité. Nous observons également que les gains moyens diminuent généralement en fonction de la sévérité de l'incapacité.

## Autres variables

L'incidence d'autres variables sur les gains moyens a également été examinée.

### Région

L'analyse a révélé des écarts importants dans les gains par région, les moyennes étant plus élevées dans les Prairies, les Territoires et l'Ontario. Ces différences existent tant pour les personnes handicapées que pour les personnes non handicapées, tant pour les hommes que pour les femmes.

### Type d'incapacité

Les différences dans les gains moyens selon le type d'incapacité ne sont pas significatives. La variabilité est élevée pour certains types, probablement parce que peu de personnes de ces catégories font partie de la population active. Toutefois, étant donné que les personnes font partie de la population active, les gains moyens ne semblent pas très différents selon le type d'incapacité.

### Cause de l'incapacité

Comme dans le cas des TA, les différences au chapitre des gains moyens entre « accident ou blessure » et d'autres causes ne sont pas importantes.

### Durée de l'incapacité

Les différences dans les gains moyens selon la durée de l'incapacité ne sont généralement pas importantes.

### État matrimonial

Comme dans le cas du TA, il semble exister des différences dans les gains moyens selon l'état matrimonial, bien que la variabilité soit élevée.

## Estimations ajustées des gains moyens

Afin d'obtenir des estimations des gains moyens qui diffèrent selon la sévérité de l'incapacité en raison de l'incidence de l'incapacité et non pas en raison des différences dans la répartition selon la région ou l'état matrimonial, nous avons calculé les estimations ajustées qui figurent aux tableaux 5-F et 5-H. Pour ce faire, nous avons estimé les gains moyens pour chaque combinaison région/état matrimonial dans chaque groupe du tableau et nous avons pondéré ces estimations par les estimations globales du pourcentage du groupe sexe/groupe d'âge avec chaque combinaison région/état matrimonial.

Tableau 5-F : Estimations ajustées des gains moyens des femmes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	11 680 \$	0,062	10 300 \$	0,095	6 190 \$	0,200	7 000 \$	0,273	1 950 \$	0,279
15-34	ÉS	17 960 \$	0,023	16 300 \$	0,081	15 820 \$	0,107	21 760 \$	0,105	13 410 \$	0,082
15-34	PS, B, >B	32 530 \$	0,015	32 240 \$	0,050	27 390 \$	0,064	30 550 \$	0,174	23 360 \$	0,083
35-49	<ÉS>	26 690 \$	0,044	23 460 \$	0,025	9 360 \$	0,194	8 470 \$	0,114	9 600 \$	0,155
35-49	ÉS	37 000 \$	0,028	35 240 \$	0,180	23 200 \$	0,076	23 730 \$	0,101	20 060 \$	0,109
35-49	PS, B, >B	52 770 \$	0,014	46 900 \$	0,041	38 580 \$	0,063	41 840 \$	0,063	26 220 \$	0,100
50-59	<ÉS>	28 710 \$	0,036	12 300 \$	0,132	8 480 \$	0,067	7 280 \$	0,111	6 600 \$	0,195
50-59	ÉS	41 660 \$	0,030	26 000 \$	0,125	18 150 \$	0,091	41 090 \$	0,148	27 030 \$	0,097
50-59	PS, B, >B	55 330 \$	0,019	54 850 \$	0,063	46 600 \$	0,089	33 650 \$	0,099	28 340 \$	0,098
60+	<ÉS>	23 490 \$	0,062	6 010 \$	0,089	4 100 \$	0,069	7 270 \$	0,139	26 380 \$	0,051
60+	ÉS	31 580 \$	0,051	22 370 \$	0,143	13 200 \$	0,220	11 540 \$	0,125	10 950 \$	0,084
60+	PS, B, >B	51 610 \$	0,142	42 010 \$	0,187	20 950 \$	0,117	31 930 \$	0,086	19 550 \$	0,068

**Notes :**

- Les estimations des gains moyens sont ajustées en fonction de l'état matrimonial et de la région afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial et de la région.
- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge de la répondante au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation des gains moyens.

Tableau 5-H : Estimations ajustées des gains moyens des hommes

Groupe d'âge	Niveau de scolarité	Aucune incapacité		Légère		Modérée		Sévère		Très sévère	
		Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV	Gains moyens	CV
15-34	<ÉS>	20 210 \$	0,035	21 510 \$	0,098	17 310 \$	0,162	14 250 \$	0,095	10 800 \$	0,040
15-34	ÉS	29 380 \$	0,016	23 830 \$	0,059	25 960 \$	0,060	11 620 \$	0,121	14 820 \$	0,101
15-34	PS, B, >B	43 540 \$	0,014	41 830 \$	0,086	38 480 \$	0,064	34 180 \$	0,093	19 410 \$	0,168
35-49	<ÉS>	41 770 \$	0,048	35 520 \$	0,125	44 940 \$	0,036	22 110 \$	0,042	14 010 \$	0,090
35-49	ÉS	54 450 \$	0,025	50 150 \$	0,063	50 190 \$	0,030	29 770 \$	0,160	37 670 \$	0,023
35-49	PS, B, >B	78 800 \$	0,017	72 880 \$	0,063	53 300 \$	0,052	52 830 \$	0,194	42 270 \$	0,119
50-59	<ÉS>	48 750 \$	0,043	31 770 \$	0,124	40 350 \$	0,069	7 600 \$	0,106	11 480 \$	0,157
50-59	ÉS	56 320 \$	0,032	44 970 \$	0,125	26 190 \$	0,127	20 480 \$	0,130	23 420 \$	0,100
50-59	PS, B, >B	87 080 \$	0,033	109 440 \$	0,235	57 230 \$	0,101	50 830 \$	0,097	30 240 \$	0,128
60+	<ÉS>	36 740 \$	0,047	29 740 \$	0,200	45 090 \$	0,053	11 780 \$	0,448	9 640 \$	0,280
60+	ÉS	42 480 \$	0,063	23 170 \$	0,159	24 470 \$	0,110	24 280 \$	0,162	21 480 \$	0,464
60+	PS, B, >B	60 720 \$	0,039	38 780 \$	0,140	49 930 \$	0,115	42 650 \$	0,199	34 950 \$	0,343

**Notes :**

- Les estimations des gains moyens sont ajustées en fonction de l'état matrimonial et de la région afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial et de la région.
- Les groupes d'âge sont fondés sur l'âge du répondant au Recensement de 2016 (au 10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité élevée de l'échantillonnage et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il devrait être utilisé avec beaucoup de prudence.
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation des gains moyens.

Bon nombre des estimations ajustées des gains moyens dans les tableaux 5 F et 5 H sont semblables aux estimations brutes correspondantes des tableaux 4 F et 4 H. Les estimations ajustées sont préférables lorsque nous voulons comparer les gains moyens entre les groupes de sévérité et veiller à ce que les différences soient attribuables à des différences de sévérité et non à des différences de région ou d'état matrimonial.

Comme c'est le cas pour les tableaux sur le TA, le regroupement des deux ensembles de tableaux offre le grand avantage de permettre des estimations moyennes des gains qui, pour la plupart, se comportent de façon raisonnable au chapitre des ordres anticipés.

Le principal inconvénient est que les regroupements globaux peuvent donner lieu à l'omission de différences importantes, en particulier les différences selon l'âge au sein du groupe d'âge et les différences entre les niveaux de scolarité PS, B et >B. De plus, même si les gains moyens sont estimés pour les regroupements globaux, bon nombre des CV sont assez élevés.

## Comment utiliser les tableaux des gains moyens

Les tableaux 4 F/4 H et 5 F/5 -H montrent les estimations moyennes des gains des personnes non handicapées et handicapées. Ces tableaux devraient être considérés comme de l'information susceptible d'aider un expert en pertes économiques à élaborer des hypothèses de TA appropriées et à formuler une opinion d'expert concernant la capacité résiduelle de gain. Ces tableaux ne doivent pas être utilisés sans porter une attention particulière. Dans bien des cas, un éventail de scénarios pourrait être illustré pour aider le tribunal et les parties. Il est important de reconnaître que

les estimations reflètent les gains moyens sur de larges fourchettes d'âge et qu'elles ne conviennent peut-être pas aux âges situés près des extrémités de ces fourchettes.

Les tableaux 5 F et 5 H permettent de comparer les gains moyens des personnes handicapées et non handicapées, puisque des ajustements ont été apportés pour tenir compte des différences dans la répartition de l'état matrimonial/région.

## Ratios des estimations des gains moyens

Si l'on souhaite utiliser un ratio des estimations des gains moyens à des fins de comparaison, les tableaux 5-F et 5-H seraient appropriés. Lorsqu'on utilise ces ratios, il est important de tenir compte de la variabilité d'échantillonnage dans l'estimation du numérateur et de l'estimation du dénominateur. Cet élément doit être pris en compte dans l'établissement d'une gamme de possibilités pour le ratio. La formule de la page 38 peut être utilisée pour estimer le CV d'un ratio des estimations des gains moyens.

### Exemple

Supposons que nous désirons établir une fourchette de valeurs pour mieux comprendre la variabilité d'échantillonnage associée à l'estimation du ratio des gains moyens d'une femme de 35 à 49 ans très sévèrement handicapée, dont le niveau de scolarité le plus élevé est supérieur à celui des études secondaires aux gains moyens d'une personne correspondante sans incapacité. Nous obtenons les estimations suivantes à partir du tableau 5-F :

Caractéristiques	Tableau	Gains moyens	CV
Sexe=F, groupe d'âge=35-49, Scol.=PS,B,>B, Sévérité=Très sévère	5 F	26 220 \$	0,100
Sexe=F, groupe d'âge=35-49, Scol.=PS,B,>B, Sévérité =Aucune incapacité	5 F	52 770 \$	0,014

Nous pouvons calculer ce qui suit :

$$\text{Estimation du ratio} = 26\,220/52\,770 = 0,497$$

$$\text{CV du ratio} \cong \sqrt{0,100^2 + 0,014^2} = 0,101$$

$$\text{IC d'environ 95 \%} = (0,497 - 1,96 \times 0,497 \times 0,101, 0,497 + 1,96 \times 0,497 \times 0,101) = (0,399 \text{ à } 0,595)$$

Nous pouvons également considérer un IC approximatif de 95 % pour le numérateur et le dénominateur :

$$\begin{aligned} \text{Numérateur : } & (26\,220 - 1,96 \times 26\,220 \times 0,100, 26\,220 + 1,96 \times 26\,220 \times 0,100) \\ & = (21\,061 \text{ (31,359)}) \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Dénominateur : } & (52\,770 - 1,96 \times 52\,770 \times 0,014, 52\,770 + 1,96 \times 52\,770 \times 0,014) \\ & = (51\,322 \text{ (54 218)}) \end{aligned}$$

Considérons ensuite l'intervalle qui contient tous les numérateurs et dénominateurs dans les IC susmentionnés :

$$(21\,061/54\,218, 31\,359/51\,322) = (0,388, 0,611)$$

Les résultats laissent entendre que des ratios allant de 0,4 à 0,6 pourraient être considérés comme plausibles en fonction de la variabilité d'échantillonnage de nos estimations.

## Modélisation par régression des gains moyens

Les gains moyens ont été modélisés à l'aide d'une approche semblable à notre modélisation du TA. Premièrement, nous avons obtenu une progression lisse (selon l'âge) des estimations moyennes des gains des personnes sans incapacité pour chaque sexe et pour chacune des cinq catégories de niveau de scolarité. Ensuite, un modèle par régression a été utilisé pour ajuster les estimations des personnes sans incapacité afin d'obtenir des estimations des personnes avec incapacité pour chaque sévérité et sexe, âge et niveau de scolarité, en tenant compte de l'état matrimonial et de la région. Par nécessité, le modèle suppose que la progression par âge des estimations moyennes des gains pour les personnes handicapées suit celle des personnes non handicapées du même sexe et du même niveau de scolarité. Bien qu'il n'y ait certainement aucune donnée probante à l'encontre de cette hypothèse, les tailles d'échantillon sont telles que la variabilité est grande et les progressions d'âge pour les personnes handicapées pourraient être très différentes.

Nous avons donc trois sources possibles d'erreur dans les estimations obtenues pour les personnes handicapées : l'erreur d'échantillonnage dans l'estimation des paramètres d'ajustement pour les personnes handicapées, l'erreur dans l'hypothèse du modèle selon laquelle la progression de l'âge est la même que celle des personnes non handicapées, et l'erreur d'échantillonnage dans les estimations lisses obtenues pour les personnes non handicapées. Malheureusement, les estimations obtenues donnent de piètres résultats et la variabilité est élevée. Par conséquent, nous avons déterminé qu'il serait inconvenant de fournir des tableaux de ces estimations pour les personnes handicapées. Toutefois, il est utile de comprendre la progression de l'âge des personnes non handicapées, et ces tableaux sont fournis à l'annexe B.

## Personnes non handicapées

Les estimations des gains moyens des personnes non handicapées, fondées sur les données de l'ECI, sont présentées aux figures 2-F et 2-H (pour les femmes et les hommes, respectivement). Les chiffres montrent les gains moyens selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité. Les estimations des gains moyens pour chaque âge sont représentées par les points et les estimations pour les groupes d'âges extrêmes sont représentées par les lignes horizontales épaisses. Les âges extrêmes sont groupés parce que les tailles d'échantillon sont petites et que les exigences en matière de confidentialité des données devaient être respectées.

Chaque graphique des figures montre une tendance claire des gains moyens en rapport avec l'âge. Les gains moyens augmentent aux âges les plus jeunes, à mesure que les personnes progressent dans leur carrière, et ils diminuent à mesure que les personnes travaillent moins à des âges plus avancés. Il est utile de modéliser cette tendance en plus de fournir des estimations fondées sur de grands groupes d'âge.

Plutôt que d'utiliser une fonction simple pour saisir le profil d'âge, nous avons employé des splines de lissage pour obtenir des estimations lisses des gains moyens qui suivent le profil dans les données. Ces estimations sont représentées par les minces courbes continues des figures 2-F et 2-H. Nous considérons ces estimations comme nos meilleures estimations des gains moyens de la population, car nous nous attendons à ce que ces montants varient en douceur avec l'âge. Les tableaux de ces estimations figurent à l'annexe B.

Les courbes pointillées des figures 2-F et 2-H représentent des limites de confiance d'environ 95 % pour les gains moyens de la population. Elles sont obtenues en répétant l'estimation par splines de lissage à l'aide de chacun des 1 000 ensembles de poids bootstrap. L'écart-type des estimations bootstrap obtenues pour un âge donné (multiplié par un facteur d'ajustement) fournit un écart-type approximatif associé à l'estimation des gains moyens correspondants. Une hypothèse de distribution normale mène alors aux limites de confiance supérieure et inférieure données par

$$\text{estimation des gains moyens} \pm 1,96 \times (\text{écart} - \text{type}).$$

Les IC approximatifs reflètent notre incertitude au sujet des estimations des gains moyens dans la population, du fait que nous avons observé un échantillon et non l'ensemble de la population canadienne. Les tableaux de l'annexe B fournissent les coefficients de variation obtenus à partir de ces estimations de l'écart-type.

Figure 2-F : Gains moyens estimatifs des femmes

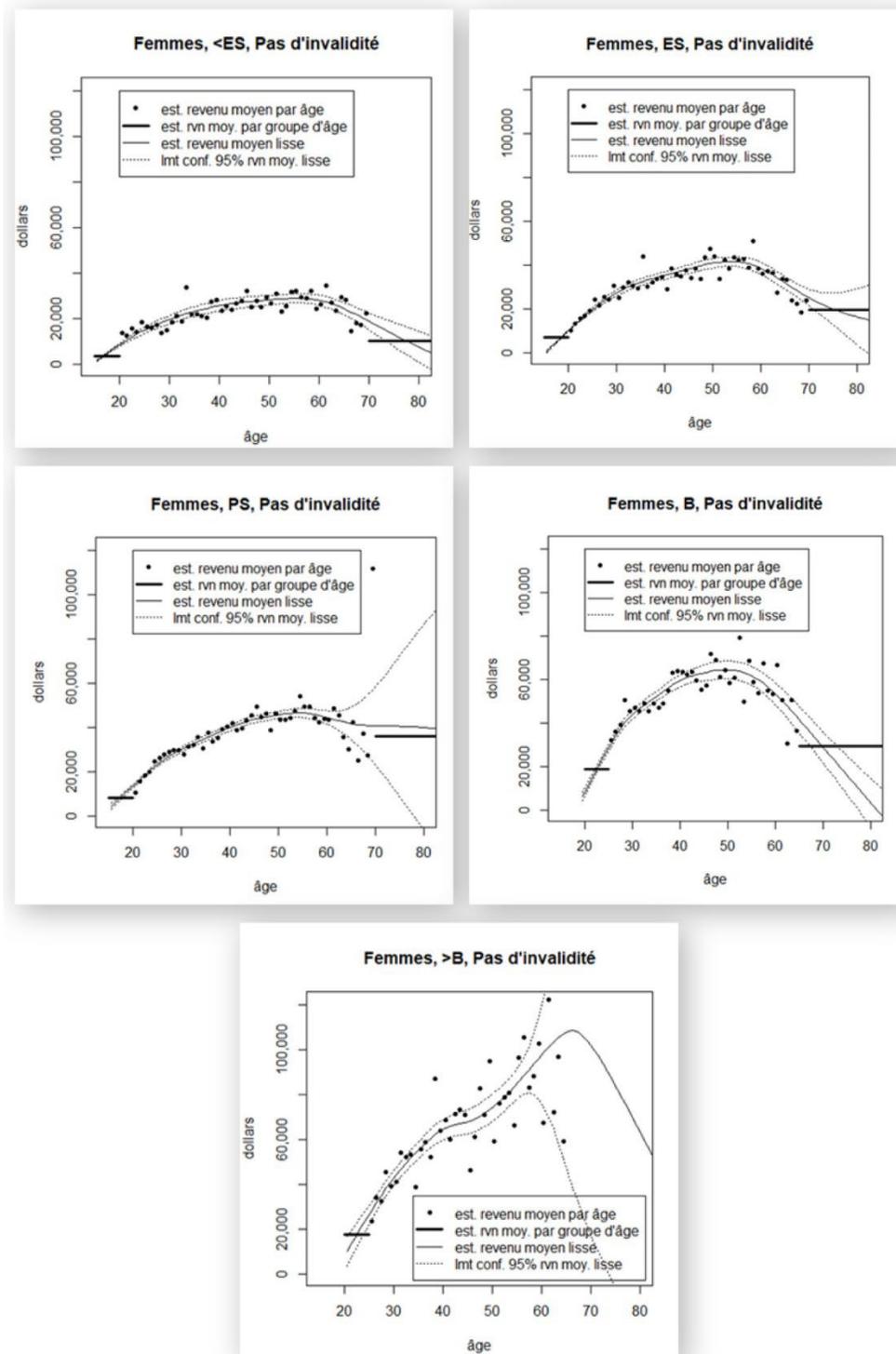
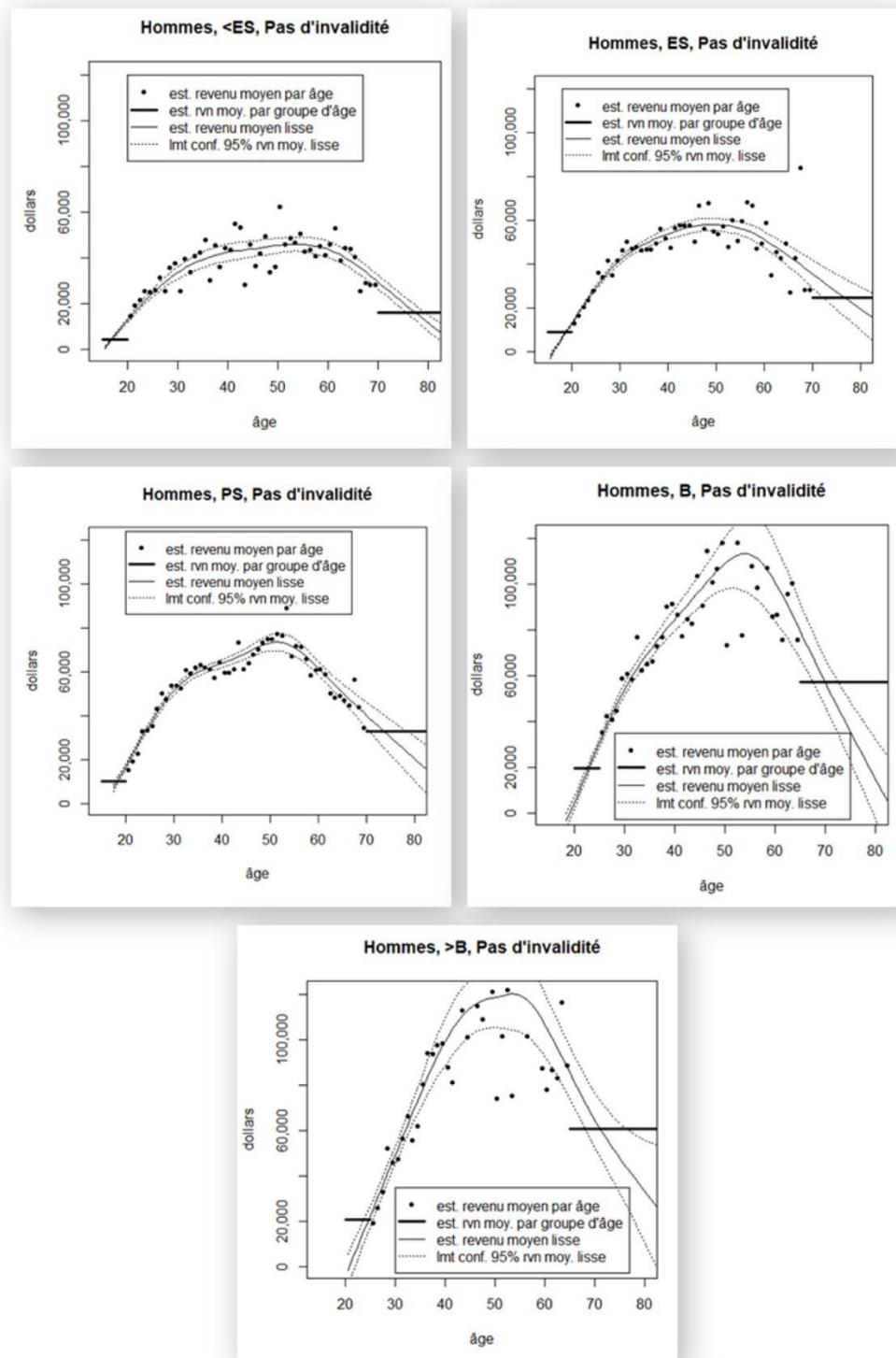


Figure 2-H : Gains moyens estimatifs des hommes



## Conseils pratiques

Nous considérons le présent document comme une source d'information utile pour les actuaires et d'autres experts en pertes économiques. Il n'est pas et ne doit pas être perçu comme un manuel pratique. Il n'y a pas de recette miracle pour l'approche qu'un expert en pertes économiques (actuaire ou autre professionnel) devrait adopter pour formuler son opinion d'expert concernant la valeur forfaitaire des pertes pécuniaires. Ce qui convient le mieux dépendra toujours des circonstances particulières du dossier. En voici des exemples :

1. En ce qui concerne l'hypothèse de capacité résiduelle de gain, quelle approche convient le mieux à la situation factuelle en cause?
  - Ajuster les scénarios de capacité de gain avant l'incident pour tenir compte de la capacité réduite de la partie lésée de travailler ou son attachement réduit à l'effectif?
  - Appliquer le(s) ratio(s) des gains des personnes handicapées du présent document aux gains des personnes non handicapées, pour les cellules âge/sexe pertinentes, aux scénarios de capacité de gain précédant l'incident?
  - Présenter une grille ou une matrice pour illustrer la valeur de la capacité de gain réduite en pourcentage?
  - Une autre solution?
2. Il est important que la méthodologie choisie soit expliquée de façon suffisamment claire pour que les avocats et le tribunal comprennent le bien-fondé de l'approche adoptée.
3. L'avocat dont les services sont retenus par l'intimé doit se demander si l'expert retenu par l'avocat du requérant a choisi une approche appropriée pour estimer la capacité résiduelle de gain. Si l'expert en pertes économiques dont les services sont retenus par le requérant du demandeur s'est fondé sur des ratios ou des montants tirés du présent document ou d'autres analyses de l'ECI de 2017, cet expert a-t-il compris les limites des données utilisées? Cette méthode est-elle convenable?

Lorsque l'expert en pertes économiques détermine qu'il convient de se fier aux montants des gains moyens dans le présent document, il doit se rappeler que ces gains concernent l'ensemble de la population active (y compris les personnes qui cherchent un emploi et qui n'ont aucun gain). En revanche, la catégorie « a travaillé en 2015 » dans les totalisations des données du Recensement de 2016 représente les gains. Le rôle de l'expert en pertes économiques consiste à présenter son opinion quant à la valeur des pertes pécuniaires pour les divers chefs de dommages afin d'aider les avocats dans leur négociation d'un règlement ou aider le tribunal à déterminer le montant d'une indemnité. Cette opinion devrait résister à l'examen minutieux du tribunal, ainsi qu'à l'examen minutieux d'un expert en pertes économiques retenu par les avocats de l'autre partie. Bien que certaines situations soient plus simples que d'autres, il n'y a pas de raccourci pour effectuer la recherche et la réflexion nécessaires pour élaborer (puis expliquer clairement) une opinion appropriée d'expert pour un dossier donné.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le présent document, les actuaires qui utilisent les tableaux ci-joints et les autres renseignements contenus dans le présent document lorsqu'ils effectuent des travaux d'expertise devant les tribunaux (tels que définis au paragraphe 1120.65 des Normes de pratique de l'ICA) doivent tenir compte des paragraphes pertinents concernant le choix des hypothèses de la partie 4000 des Normes de pratique (NP-ET) et s'y conformer. La question de savoir s'il est possible ou souhaitable d'intégrer les TA et les montants des gains moyens à l'égard d'une personne lésée relève du jugement professionnel. Les actuaires sont invités à examiner attentivement **chaque** aspect du présent document avant d'utiliser les informations qu'il contient.

## Conclusion

Avant de s'appuyer sur les tableaux des annexes A et B (ou sur n'importe lequel des autres tableaux du présent document), les actuaires et les autres spécialistes des pertes économiques devraient lire tout le document pour s'assurer de bien comprendre les estimations et les données sous-jacentes. Les sections portant sur les QII (y compris l'annexe C) et les coefficients de variation sont particulièrement pertinentes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, il convient de noter que :

- La variabilité d'échantillonnage peut faire en sorte que l'estimation pour un groupe diffère sensiblement de la valeur pour la population.
- Les caractéristiques de la personne lésée peuvent différer de façon importante de la moyenne du groupe de population.
- L'opinion d'un expert médical concernant la sévérité de l'incapacité peut n'avoir aucun lien avec les définitions de la classe de sévérité de l'ECI (légère, modérée, sévère, très sévère).
- Dans bien des cas, une gamme de valeurs doit être prise en compte.

## Bibliographie

ARIM, Rubab. « Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012 », Statistique Canada, n° 89-654-X au catalogue, Ottawa (Ontario), 2015.

BERRIGAN, Patrick, Craig W.M. SCOTT, et Jennifer D. ZWICKER. « Employment, Education, and Income for Canadians with Developmental Disability: Analysis from the 2017 Canadian Survey on Disability », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, publié en ligne le 13 juillet 2020.

BROWN, Cara L., et J.C Herbert EMERY. « The Impact of Disability on Earnings and Labour Force Participation in Canada: Evidence from the 2001 PALS and from Canadian Case Law », *Journal of Legal Economics* 16 (2), pp. 19-59, 2008.

BROWN, Cara L. *Damages: Estimating Pecuniary Loss*, Aurora (Ontario), Canadian Law Book, 2017.

BRUCE, Christopher J., Kelly A. RATHJE, et Laura J. WEIR. *Assessment of Personal Injury Damages*, sixième édition, LexisNexis, Markham (Ontario), 2019.

CLOUTIER, Elisabeth, Chantal GRONDIN, et Amélie LÉVESQUE. « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes », Statistique Canada, n° 89-654-X2018001, Ottawa (Ontario), 2018.

Furrie, Adele. « L'évolution des données sur l'incapacité au Canada : rester en phase avec un Canada plus inclusif », Statistique Canada, n° 89-654-X2018003 au catalogue, Ottawa (Ontario), 2018.

GRONDIN, Chantal. « Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités (QII) », Statistique Canada, n° 89-654-X2016003 au catalogue. Ottawa (Ontario), 2016.

GUPTA, Shikha, Mahadeo SUKHALI, et Walter WITTICH. « Employment outcomes and experiences of people with seeing disability in Canada: An analysis of the Canadian Survey on Disability 2017 », PLOS ONE, DOI: 10.1371/journal.pone.0260160, 2021.

HECKMAN, James. « The Common Structure of Statistical Models of Truncation, Sample Selection and Limited Dependent Variables and a Simple Estimator for Such Models », *Annals of Economic and Social Measurement*, vol. 5, n° 4, pp. 475-492, 1976.

HENNINGSSEN, Arne, et Ott TOOMET. « Sample Selection Models in R: Package sample selection », *Journal of Statistical Software*, 27(7). DOI: 10.18637, 2008.

MORRIS, Stuart, Gail FAWCETT, Laurent BRISEBOIS, et Jeffrey HUGHES. « Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus », Statistique Canada, n° 89-654-X2018002 au catalogue, Ottawa (Ontario), 2018.

MORRIS, Stuart. « Mesures d'adaptation en milieu de travail pour les employés ayant une incapacité au Canada, 2017 », Statistique Canada, n° 89-654-X2019001 au catalogue, Ottawa (Ontario), 2019.

R Core Team. A language and environment for statistical computing, R Foundation for Statistical, 2020.

Computing, Vienne, Autriche. <http://www.R-project.org/>

Statistique Canada. « Un profil des Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale », *Le Quotidien*, n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa (Ontario), 2020.

TILL, Matthew, Tim LEONARD, Sebastian YEUNG, et Gradon NICHOLLS. « Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012 », Statistique Canada, n° 89-654-X2015005 au catalogue, Ottawa (Ontario), 2015.

TURCOTTE, Martin. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa (Ontario), 2014.

## Annexe A – Tableaux des taux d'activité

Tableau A.1-F : Taux d'activité estimés des femmes sans incapacité

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		ÉS		PS		B		>B	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	43,3	0,032	65,0	0,020	-	-	-	-	-	-
19	48,2	0,033	68,3	0,016	78,7	0,024	-	-	-	-
20	52,0	0,035	70,9	0,013	80,2	0,019	-	-	-	-
21	54,9	0,036	72,8	0,013	81,5	0,015	-	-	-	-
22	57,0	0,038	74,1	0,013	82,7	0,013	80,7	0,023	-	-
23	58,4	0,040	74,9	0,014	83,7	0,011	82,8	0,017	83,8	0,040
24	59,2	0,041	75,3	0,015	84,4	0,011	84,6	0,013	84,7	0,032
25	59,7	0,042	75,5	0,016	85,0	0,011	86,0	0,011	85,5	0,027
26	60,0	0,043	75,5	0,017	85,4	0,011	87,0	0,010	86,1	0,023
27	60,2	0,043	75,5	0,018	85,7	0,011	87,6	0,010	86,6	0,021
28	60,3	0,043	75,4	0,019	85,8	0,011	87,7	0,011	87,0	0,019
29	60,5	0,043	75,3	0,019	85,9	0,011	87,6	0,011	87,3	0,018
30	60,6	0,044	75,3	0,019	85,8	0,011	87,4	0,012	87,5	0,018
31	60,7	0,044	75,2	0,020	85,7	0,011	87,2	0,012	87,6	0,017
32	60,9	0,045	75,3	0,020	85,7	0,011	87,1	0,012	87,7	0,018
33	61,2	0,045	75,4	0,020	85,6	0,011	87,0	0,011	87,7	0,018
34	61,5	0,045	75,7	0,020	85,7	0,010	86,9	0,011	87,7	0,018
35	62,0	0,045	76,0	0,021	85,9	0,010	87,0	0,011	87,7	0,018
36	62,6	0,044	76,5	0,021	86,2	0,010	87,2	0,012	87,9	0,018
37	63,2	0,044	77,2	0,021	86,6	0,009	87,6	0,011	88,3	0,017
38	64,0	0,042	77,9	0,020	87,0	0,009	88,1	0,011	88,7	0,017
39	64,7	0,041	78,8	0,019	87,4	0,009	88,7	0,011	89,3	0,016
40	65,5	0,040	79,7	0,018	87,7	0,009	89,3	0,010	89,9	0,016
41	66,4	0,039	80,6	0,017	87,9	0,009	89,8	0,010	90,5	0,015
42	67,2	0,037	81,4	0,016	88,2	0,010	90,1	0,010	91,0	0,014
43	68,1	0,036	82,2	0,015	88,5	0,010	90,3	0,011	91,5	0,013
44	68,9	0,035	82,9	0,014	88,8	0,010	90,3	0,012	91,7	0,013
45	69,7	0,034	83,5	0,014	89,2	0,009	90,1	0,013	91,6	0,014
46	70,4	0,033	83,9	0,014	89,6	0,009	89,8	0,015	91,3	0,015
47	71,0	0,032	84,2	0,014	90,0	0,009	89,7	0,016	90,9	0,016
48	71,5	0,031	84,4	0,014	90,3	0,009	89,7	0,016	90,4	0,018
49	71,8	0,030	84,4	0,014	90,4	0,009	89,7	0,015	89,8	0,020
50	71,9	0,029	84,2	0,014	90,4	0,009	89,8	0,014	89,1	0,022
51	71,8	0,029	83,8	0,014	90,1	0,009	89,7	0,014	88,3	0,025
52	71,4	0,028	83,0	0,014	89,5	0,010	89,4	0,013	87,5	0,027
53	70,7	0,029	81,9	0,014	88,5	0,010	88,7	0,013	86,6	0,028
54	69,6	0,029	80,4	0,015	87,1	0,011	87,6	0,014	85,6	0,028
55	68,0	0,030	78,4	0,016	85,3	0,012	85,9	0,016	84,5	0,028

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		ÉS		PS		B		>B	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	66,0	0,031	75,8	0,017	82,9	0,013	83,6	0,018	83,1	0,028
57	63,4	0,033	72,6	0,018	80,0	0,015	80,6	0,021	81,2	0,029
58	60,2	0,035	68,7	0,020	76,6	0,016	76,7	0,025	78,8	0,030
59	56,4	0,038	64,2	0,023	72,5	0,019	72,1	0,030	75,8	0,034
60	52,1	0,041	59,2	0,026	67,8	0,021	66,6	0,036	72,0	0,038
61	47,3	0,046	53,8	0,029	62,6	0,024	60,5	0,041	67,7	0,044
62	42,2	0,050	48,3	0,033	56,9	0,027	54,0	0,048	62,8	0,050
63	37,0	0,055	42,7	0,037	50,9	0,031	47,5	0,054	57,7	0,056
64	32,0	0,059	37,3	0,041	44,8	0,034	41,2	0,060	52,2	0,062
65	27,4	0,064	32,2	0,044	38,9	0,038	35,4	0,065	46,6	0,066
66	23,2	0,070	27,6	0,048	33,3	0,042	30,4	0,070	41,1	0,071
67	19,5	0,080	23,7	0,052	28,4	0,048	26,0	0,075	35,9	0,076
68	16,4	0,094	20,2	0,058	24,1	0,055	22,4	0,082	31,1	0,083
69	13,7	0,114	17,4	0,065	20,4	0,064	19,3	0,090	26,7	0,092
70	11,4	0,139	14,9	0,074	17,4	0,073	16,8	0,101	22,9	0,102
71	9,6	0,165	12,9	0,083	14,9	0,084	14,6	0,115	19,7	0,114
72	8,0	0,189	11,1	0,094	12,7	0,097	12,7	0,130	16,9	0,128
73	6,7	0,210	9,7	0,105	11,0	0,111	11,1	0,146	14,5	0,142
74	5,6	0,225	8,4	0,116	9,4	0,125	9,6	0,164	12,5	0,158
75	4,7	0,234	7,3	0,127	8,1	0,139	8,2	0,182	10,9	0,177
76	3,9	0,237	6,4	0,140	6,9	0,152	6,9	0,200	9,5	0,200
77	3,2	0,237	5,7	0,157	5,9	0,164	5,8	0,220	8,4	0,227
78	2,7	0,235	5,1	0,180	5,0	0,175	4,8	0,242	7,5	0,260
79	2,2	0,233	4,6	0,209	4,2	0,186	4,0	0,266	6,6	0,297

**Notes:**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau 1.A H : Taux d'activité estimés pour les hommes sans incapacité

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	47,4	0,026	62,2	0,021	-	-	-	-	-	-
19	55,3	0,025	68,0	0,015	79,0	0,024	-	-	-	-
20	62,3	0,023	72,9	0,012	82,1	0,018	-	-	-	-
21	68,3	0,022	76,9	0,011	84,8	0,013	-	-	-	-
22	73,1	0,021	80,2	0,010	87,1	0,010	74,9	0,030	-	-
23	76,9	0,020	82,9	0,010	89,0	0,009	79,1	0,022	76,9	0,061
24	79,9	0,019	85,2	0,010	90,6	0,008	82,7	0,017	79,1	0,049
25	82,1	0,018	87,0	0,009	91,9	0,007	85,8	0,014	81,3	0,040
26	83,8	0,017	88,5	0,009	92,9	0,007	88,3	0,012	83,3	0,033
27	85,0	0,017	89,6	0,009	93,7	0,006	90,4	0,011	85,3	0,027
28	85,9	0,017	90,5	0,009	94,3	0,006	92,0	0,01	87,2	0,022
29	86,5	0,017	91,2	0,008	94,8	0,005	93,2	0,009	88,9	0,019
30	87,0	0,017	91,7	0,008	95,2	0,005	94,1	0,009	90,3	0,017
31	87,3	0,016	92,1	0,008	95,5	0,005	94,7	0,008	91,4	0,015
32	87,5	0,016	92,4	0,008	95,7	0,005	95,1	0,008	92,3	0,014
33	87,7	0,016	92,6	0,008	95,9	0,005	95,5	0,008	93,0	0,014
34	87,7	0,015	92,8	0,008	96,0	0,005	95,7	0,007	93,5	0,013
35	87,6	0,015	92,9	0,008	96,2	0,004	96,0	0,007	93,9	0,012
36	87,4	0,015	93,0	0,008	96,3	0,004	96,2	0,007	94,2	0,011
37	87,2	0,015	93,1	0,008	96,4	0,004	96,4	0,006	94,3	0,011
38	86,8	0,016	93,2	0,008	96,5	0,004	96,5	0,006	94,3	0,011
39	86,5	0,016	93,2	0,008	96,5	0,004	96,7	0,006	94,3	0,011
40	86,1	0,016	93,2	0,008	96,6	0,004	96,8	0,006	94,1	0,012
41	85,8	0,017	93,2	0,008	96,6	0,004	96,9	0,005	93,9	0,014
42	85,5	0,017	93,1	0,008	96,6	0,004	96,9	0,005	93,8	0,015
43	85,2	0,018	93,0	0,009	96,6	0,005	96,9	0,005	93,7	0,017
44	85,0	0,018	92,9	0,009	96,6	0,005	96,8	0,005	93,8	0,018
45	84,9	0,019	92,7	0,010	96,5	0,005	96,6	0,006	94,0	0,018
46	84,9	0,018	92,5	0,010	96,4	0,006	96,3	0,006	94,3	0,017
47	85,1	0,018	92,3	0,010	96,2	0,006	96,0	0,007	94,7	0,015
48	85,2	0,017	92,1	0,010	96,0	0,007	95,5	0,008	95,0	0,013
49	85,3	0,017	91,9	0,011	95,8	0,007	94,9	0,009	95,2	0,012
50	85,3	0,016	91,6	0,011	95,5	0,006	94,2	0,011	95,3	0,011
51	85,0	0,016	91,2	0,011	95,1	0,006	93,4	0,012	95,4	0,010
52	84,6	0,016	90,8	0,011	94,5	0,006	92,3	0,014	95,3	0,010
53	84,0	0,017	90,1	0,011	93,8	0,006	91,1	0,016	95,0	0,010
54	83,1	0,017	89,3	0,011	92,8	0,006	89,6	0,018	94,6	0,011
55	82,0	0,018	88,1	0,012	91,4	0,007	87,7	0,020	93,9	0,012

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	80,6	0,019	86,5	0,012	89,6	0,008	85,4	0,022	92,8	0,014
57	78,8	0,021	84,5	0,013	87,2	0,010	82,7	0,025	91,3	0,016
58	76,7	0,023	81,9	0,015	84,1	0,011	79,6	0,029	89,2	0,019
59	74,0	0,025	78,8	0,017	80,2	0,014	76,3	0,032	86,6	0,022
60	70,8	0,027	75,0	0,019	75,6	0,016	72,7	0,034	83,1	0,026
61	66,9	0,030	70,7	0,021	70,3	0,019	68,7	0,036	78,9	0,030
62	62,3	0,032	65,9	0,024	64,6	0,023	64,5	0,038	73,7	0,035
63	57,0	0,035	60,7	0,027	58,5	0,027	60,1	0,040	67,8	0,041
64	51,1	0,039	55,2	0,030	52,5	0,030	55,5	0,042	61,4	0,047
65	45,0	0,043	49,7	0,034	46,7	0,034	50,8	0,045	55,0	0,052
66	39,0	0,047	44,3	0,039	41,4	0,038	46,1	0,048	48,9	0,057
67	33,4	0,052	39,3	0,046	36,5	0,042	41,5	0,053	43,7	0,062
68	28,4	0,057	34,6	0,053	32,2	0,046	37,2	0,059	39,2	0,067
69	24,1	0,063	30,5	0,060	28,5	0,051	33,4	0,068	35,4	0,072
70	20,4	0,068	26,8	0,068	25,4	0,057	29,9	0,077	32,4	0,077
71	17,4	0,073	23,6	0,076	22,7	0,063	26,9	0,086	29,9	0,083
72	15,0	0,079	20,9	0,085	20,3	0,070	24,1	0,095	27,8	0,089
73	13,1	0,085	18,5	0,092	18,3	0,079	21,5	0,104	25,7	0,098
74	11,5	0,094	16,4	0,100	16,4	0,09	19,1	0,113	23,8	0,110
75	10,3	0,106	14,5	0,106	14,8	0,101	16,9	0,123	22,1	0,125
76	9,4	0,123	12,9	0,112	13,3	0,115	14,8	0,134	20,5	0,145
77	8,7	0,144	11,4	0,117	11,9	0,128	13,0	0,148	19,2	0,170
78	8,1	0,169	10,1	0,123	10,6	0,14	11,3	0,163	18,1	0,197
79	7,7	0,199	8,9	0,130	9,3	0,151	9,8	0,180	17,0	0,227

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.2 F : Taux d'activité estimatifs des femmes ayant une incapacité légère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	35,8	0,099	62,1	0,045	-	-	-	-	-	-
19	40,5	0,090	65,5	0,041	76,9	0,027	-	-	-	-
20	44,2	0,083	68,2	0,038	78,4	0,026	-	-	-	-
21	47,1	0,078	70,2	0,036	79,8	0,024	-	-	-	-
22	49,3	0,075	71,5	0,034	81,1	0,023	82,3	0,032	-	-
23	50,7	0,073	72,4	0,033	82,1	0,022	84,3	0,029	85,6	0,027
24	51,5	0,071	72,8	0,033	82,9	0,021	86,0	0,026	86,5	0,026
25	52,0	0,071	73,0	0,032	83,5	0,021	87,3	0,023	87,2	0,024
26	52,3	0,070	73,0	0,032	83,9	0,020	88,2	0,022	87,7	0,023
27	52,5	0,070	73,0	0,032	84,3	0,020	88,8	0,021	88,2	0,022
28	52,6	0,070	72,9	0,033	84,4	0,020	88,9	0,021	88,6	0,022
29	52,8	0,069	72,8	0,033	84,5	0,020	88,8	0,021	88,8	0,021
30	52,9	0,069	72,8	0,033	84,4	0,020	88,6	0,021	89,0	0,021
31	53,0	0,069	72,7	0,033	84,3	0,020	88,4	0,022	89,1	0,021
32	53,3	0,069	72,8	0,033	84,3	0,020	88,3	0,022	89,2	0,021
33	53,6	0,068	72,9	0,033	84,2	0,020	88,2	0,022	89,2	0,021
34	53,9	0,068	73,2	0,032	84,3	0,020	88,1	0,022	89,2	0,021
35	54,4	0,067	73,5	0,032	84,5	0,020	88,2	0,022	89,2	0,021
36	55,0	0,066	74,1	0,031	84,8	0,019	88,4	0,022	89,4	0,020
37	55,6	0,065	74,8	0,030	85,2	0,019	88,8	0,021	89,8	0,019
38	56,5	0,064	75,5	0,030	85,7	0,018	89,2	0,020	90,1	0,019
39	57,2	0,063	76,5	0,029	86,1	0,018	89,8	0,019	90,7	0,018
40	58,1	0,061	77,5	0,028	86,4	0,018	90,4	0,018	91,2	0,017
41	59,0	0,060	78,4	0,026	86,6	0,017	90,8	0,017	91,7	0,016
42	59,9	0,059	79,3	0,026	86,9	0,017	91,1	0,017	92,2	0,015
43	60,8	0,057	80,1	0,025	87,3	0,017	91,3	0,017	92,6	0,014
44	61,7	0,056	80,9	0,024	87,6	0,016	91,3	0,017	92,8	0,014
45	62,6	0,055	81,5	0,023	88,0	0,016	91,1	0,017	92,7	0,014
46	63,3	0,054	81,9	0,023	88,4	0,015	90,8	0,017	92,5	0,014
47	64,0	0,053	82,3	0,022	88,9	0,015	90,7	0,018	92,1	0,015
48	64,5	0,052	82,5	0,022	89,2	0,014	90,7	0,018	91,7	0,016
49	64,9	0,052	82,5	0,022	89,3	0,014	90,7	0,018	91,1	0,017
50	65,0	0,052	82,3	0,022	89,3	0,014	90,8	0,017	90,5	0,018
51	64,9	0,052	81,8	0,023	89,0	0,015	90,7	0,018	89,8	0,019
52	64,4	0,052	81,0	0,024	88,3	0,015	90,5	0,018	89,0	0,021
53	63,7	0,053	79,8	0,025	87,3	0,017	89,8	0,019	88,2	0,022
54	62,5	0,055	78,2	0,027	85,8	0,018	88,8	0,021	87,3	0,024
55	60,7	0,058	76,1	0,029	83,8	0,020	87,2	0,024	86,3	0,026

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	58,6	0,061	73,3	0,032	81,3	0,023	85,0	0,027	85,0	0,029
57	55,9	0,065	70,0	0,036	78,2	0,026	82,2	0,032	83,2	0,032
58	52,5	0,070	65,9	0,040	74,7	0,030	78,5	0,038	81,0	0,036
59	48,6	0,076	61,3	0,046	70,4	0,034	74,1	0,046	78,2	0,042
60	44,3	0,083	56,2	0,052	65,6	0,039	68,7	0,055	74,6	0,049
61	39,6	0,091	50,7	0,058	60,3	0,044	62,8	0,065	70,4	0,058
62	34,8	0,101	45,2	0,066	54,5	0,050	56,4	0,077	65,7	0,068
63	29,9	0,111	39,7	0,073	48,4	0,057	49,9	0,090	60,7	0,080
64	25,4	0,122	34,4	0,082	42,4	0,064	43,5	0,104	55,3	0,094
65	21,3	0,133	29,5	0,090	36,6	0,071	37,6	0,118	49,7	0,109
66	17,7	0,144	25,1	0,098	31,1	0,078	32,5	0,131	44,1	0,126
67	14,6	0,155	21,4	0,106	26,4	0,085	28,0	0,145	38,8	0,144
68	12,0	0,166	18,1	0,115	22,2	0,092	24,2	0,158	33,9	0,163
69	9,9	0,176	15,5	0,122	18,7	0,099	21,0	0,170	29,3	0,183
70	8,1	0,187	13,2	0,129	15,9	0,105	18,3	0,181	25,3	0,203
71	6,7	0,197	11,3	0,136	13,5	0,111	16,0	0,193	21,9	0,223
72	5,5	0,207	9,7	0,143	11,5	0,116	14,0	0,203	18,9	0,243
73	4,5	0,216	8,4	0,149	9,9	0,121	12,3	0,214	16,3	0,263
74	3,7	0,226	7,3	0,155	8,4	0,126	10,7	0,225	14,2	0,283
75	3,1	0,235	6,3	0,161	7,2	0,131	9,1	0,237	12,4	0,301
76	2,5	0,244	5,5	0,166	6,1	0,136	7,7	0,250	10,9	0,320
77	2,0	0,254	4,9	0,171	5,2	0,141	6,5	0,263	9,7	0,336
78	1,7	0,262	4,3	0,176	4,4	0,145	5,4	0,276	8,7	0,351
79	1,4	0,272	3,9	0,180	3,7	0,150	4,5	0,289	7,7	0,368

**Notes:**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.2-H : Taux d'activité estimatifs des hommes ayant une incapacité légère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	41,6	0,092	52,1	0,066	-	-	-	-	-	-
19	49,4	0,081	58,3	0,057	80,0	0,036	-	-	-	-
20	56,6	0,071	63,7	0,049	83,0	0,032	-	-	-	-
21	62,9	0,063	68,3	0,043	85,6	0,028	-	-	-	-
22	68,0	0,056	72,2	0,038	87,8	0,025	71,7	0,048	-	-
23	72,2	0,050	75,5	0,034	89,6	0,022	76,2	0,040	79,4	0,074
24	75,5	0,046	78,4	0,030	91,2	0,020	80,1	0,033	81,4	0,068
25	78,0	0,042	80,7	0,027	92,4	0,018	83,5	0,028	83,5	0,061
26	79,9	0,039	82,7	0,025	93,4	0,016	86,3	0,023	85,3	0,055
27	81,3	0,037	84,1	0,023	94,1	0,015	88,6	0,019	87,1	0,049
28	82,3	0,036	85,4	0,021	94,7	0,013	90,5	0,016	88,9	0,043
29	83,0	0,034	86,3	0,020	95,2	0,013	91,8	0,014	90,4	0,038
30	83,6	0,034	87,0	0,019	95,5	0,012	92,9	0,012	91,7	0,033
31	84,0	0,033	87,6	0,018	95,8	0,011	93,6	0,011	92,6	0,030
32	84,2	0,033	88,0	0,018	96,0	0,011	94,0	0,010	93,4	0,027
33	84,4	0,032	88,3	0,017	96,2	0,010	94,5	0,010	94,1	0,025
34	84,4	0,032	88,5	0,017	96,3	0,010	94,7	0,009	94,5	0,023
35	84,3	0,032	88,7	0,017	96,5	0,010	95,1	0,009	94,8	0,022
36	84,1	0,033	88,8	0,017	96,6	0,010	95,3	0,008	95,1	0,021
37	83,8	0,033	89,0	0,017	96,7	0,009	95,6	0,008	95,2	0,021
38	83,4	0,034	89,1	0,016	96,8	0,009	95,7	0,008	95,2	0,021
39	83,0	0,034	89,1	0,016	96,8	0,009	95,9	0,007	95,2	0,021
40	82,6	0,035	89,1	0,016	96,9	0,009	96,0	0,007	95,0	0,021
41	82,2	0,036	89,1	0,016	96,9	0,009	96,2	0,007	94,8	0,022
42	81,9	0,036	89,0	0,017	96,9	0,009	96,2	0,007	94,8	0,022
43	81,5	0,037	88,8	0,017	96,9	0,009	96,2	0,007	94,7	0,023
44	81,3	0,037	88,7	0,017	96,9	0,009	96,0	0,007	94,8	0,022
45	81,2	0,037	88,4	0,017	96,8	0,009	95,8	0,007	94,9	0,022
46	81,2	0,037	88,1	0,018	96,7	0,009	95,4	0,008	95,2	0,021
47	81,4	0,037	87,8	0,018	96,5	0,010	95,1	0,009	95,5	0,019
48	81,5	0,037	87,6	0,018	96,3	0,010	94,5	0,010	95,8	0,018
49	81,6	0,037	87,3	0,019	96,1	0,011	93,8	0,011	96,0	0,018
50	81,6	0,037	86,9	0,019	95,8	0,011	93,0	0,012	96,1	0,017
51	81,3	0,037	86,3	0,020	95,4	0,012	92,1	0,014	96,2	0,017
52	80,8	0,038	85,8	0,021	94,9	0,013	90,8	0,016	96,1	0,017
53	80,1	0,039	84,8	0,022	94,2	0,014	89,4	0,018	95,8	0,018
54	79,1	0,040	83,7	0,023	93,3	0,016	87,7	0,021	95,5	0,020
55	77,9	0,042	82,2	0,025	91,9	0,018	85,6	0,024	94,8	0,022

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	76,3	0,045	80,1	0,028	90,2	0,021	83,1	0,028	93,9	0,025
57	74,3	0,047	77,5	0,031	87,9	0,025	80,1	0,033	92,5	0,030
58	71,9	0,051	74,3	0,035	84,9	0,029	76,7	0,039	90,7	0,037
59	69,0	0,055	70,6	0,040	81,1	0,034	73,2	0,045	88,3	0,045
60	65,5	0,059	66,1	0,046	76,7	0,040	69,4	0,052	85,1	0,056
61	61,4	0,065	61,3	0,053	71,5	0,046	65,2	0,060	81,2	0,068
62	56,6	0,071	56,0	0,060	65,9	0,052	60,8	0,068	76,4	0,084
63	51,1	0,079	50,5	0,068	59,8	0,059	56,3	0,078	70,7	0,103
64	45,2	0,087	44,9	0,077	53,9	0,065	51,6	0,088	64,6	0,123
65	39,2	0,095	39,5	0,086	48,1	0,072	46,9	0,099	58,3	0,145
66	33,5	0,104	34,4	0,095	42,7	0,077	42,3	0,111	52,2	0,166
67	28,2	0,112	29,8	0,105	37,8	0,083	37,8	0,124	47,0	0,186
68	23,6	0,120	25,6	0,114	33,4	0,087	33,6	0,137	42,4	0,205
69	19,7	0,127	22,1	0,123	29,7	0,092	29,9	0,149	38,6	0,222
70	16,5	0,134	19,0	0,132	26,5	0,096	26,6	0,162	35,5	0,236
71	13,9	0,140	16,4	0,141	23,7	0,099	23,8	0,174	32,9	0,249
72	11,8	0,145	14,3	0,149	21,3	0,102	21,2	0,187	30,7	0,260
73	10,2	0,150	12,4	0,156	19,2	0,105	18,8	0,200	28,5	0,272
74	8,9	0,154	10,8	0,164	17,3	0,108	16,6	0,213	26,5	0,284
75	7,9	0,158	9,4	0,171	15,6	0,111	14,6	0,227	24,7	0,295
76	7,2	0,160	8,2	0,178	14,0	0,113	12,7	0,241	23,0	0,306
77	6,6	0,162	7,2	0,185	12,6	0,115	11,1	0,256	21,6	0,315
78	6,1	0,164	6,2	0,192	11,2	0,118	9,5	0,271	20,4	0,324
79	5,8	0,166	5,4	0,199	9,9	0,12	8,2	0,287	19,2	0,332

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.3 F : Taux d'activité estimatifs des femmes ayant une incapacité modérée

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	29,9	0,125	56,9	0,069	-	-	-	-	-	-
19	34,3	0,114	60,5	0,064	75,1	0,041	-	-	-	-
20	37,9	0,107	63,3	0,061	76,8	0,039	-	-	-	-
21	40,7	0,101	65,4	0,058	78,2	0,037	-	-	-	-
22	42,8	0,097	66,9	0,056	79,5	0,035	71,2	0,064	-	-
23	44,2	0,094	67,8	0,055	80,6	0,034	73,9	0,057	78,1	0,070
24	45,0	0,092	68,2	0,054	81,4	0,032	76,2	0,051	79,1	0,066
25	45,5	0,091	68,4	0,054	82,1	0,032	78,0	0,047	80,1	0,063
26	45,8	0,091	68,4	0,054	82,5	0,031	79,4	0,044	80,9	0,061
27	46,0	0,090	68,4	0,054	82,9	0,030	80,2	0,042	81,5	0,059
28	46,1	0,090	68,3	0,054	83,0	0,030	80,3	0,041	82,0	0,058
29	46,3	0,090	68,2	0,054	83,1	0,030	80,2	0,042	82,3	0,057
30	46,4	0,090	68,2	0,054	83,0	0,030	79,9	0,042	82,6	0,056
31	46,5	0,090	68,1	0,054	82,9	0,030	79,6	0,043	82,7	0,056
32	46,7	0,089	68,2	0,054	82,9	0,030	79,5	0,043	82,8	0,055
33	47,0	0,089	68,3	0,054	82,8	0,031	79,4	0,044	82,8	0,055
34	47,4	0,088	68,7	0,053	82,9	0,030	79,2	0,044	82,8	0,055
35	47,9	0,087	69,0	0,053	83,1	0,030	79,4	0,044	82,8	0,055
36	48,5	0,086	69,6	0,052	83,4	0,030	79,6	0,043	83,1	0,054
37	49,1	0,085	70,4	0,051	83,9	0,029	80,2	0,042	83,6	0,053
38	50,0	0,083	71,2	0,050	84,3	0,028	80,9	0,040	84,1	0,051
39	50,7	0,082	72,2	0,048	84,8	0,028	81,7	0,038	84,9	0,049
40	51,6	0,08	73,3	0,047	85,1	0,027	82,5	0,036	85,6	0,047
41	52,6	0,079	74,3	0,046	85,4	0,027	83,2	0,035	86,4	0,045
42	53,5	0,077	75,2	0,044	85,7	0,026	83,6	0,034	87,0	0,043
43	54,4	0,075	76,2	0,043	86,0	0,026	83,9	0,033	87,7	0,041
44	55,3	0,074	77,0	0,042	86,4	0,025	83,9	0,033	88,0	0,040
45	56,2	0,072	77,7	0,041	86,9	0,025	83,6	0,034	87,8	0,040
46	57,0	0,071	78,2	0,040	87,3	0,024	83,2	0,035	87,4	0,041
47	57,7	0,070	78,6	0,039	87,8	0,023	83,1	0,035	86,9	0,043
48	58,3	0,069	78,8	0,039	88,1	0,023	83,1	0,035	86,3	0,045
49	58,6	0,068	78,8	0,039	88,2	0,023	83,1	0,035	85,5	0,047
50	58,7	0,068	78,6	0,039	88,2	0,023	83,2	0,035	84,6	0,050
51	58,6	0,068	78,1	0,040	87,9	0,023	83,1	0,035	83,6	0,053
52	58,2	0,069	77,2	0,042	87,2	0,024	82,7	0,036	82,6	0,056
53	57,4	0,070	75,8	0,043	86,0	0,026	81,7	0,038	81,5	0,059
54	56,1	0,073	74,1	0,046	84,5	0,028	80,2	0,042	80,2	0,063
55	54,3	0,076	71,7	0,049	82,4	0,031	77,9	0,047	78,9	0,067

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	52,1	0,079	68,8	0,053	79,7	0,035	74,9	0,054	77,2	0,072
57	49,4	0,084	65,2	0,058	76,5	0,039	71,1	0,064	75,0	0,079
58	46,0	0,090	60,9	0,064	72,8	0,044	66,3	0,077	72,2	0,088
59	42,2	0,098	56,1	0,070	68,4	0,050	61,0	0,092	68,7	0,098
60	38,0	0,106	50,9	0,077	63,5	0,056	54,8	0,112	64,5	0,112
61	33,5	0,116	45,4	0,085	58,1	0,063	48,4	0,135	59,8	0,127
62	28,9	0,127	40,0	0,093	52,2	0,070	41,8	0,163	54,6	0,146
63	24,5	0,140	34,7	0,101	46,2	0,078	35,6	0,193	49,3	0,165
64	20,4	0,152	29,7	0,109	40,2	0,087	29,8	0,227	43,8	0,187
65	16,9	0,165	25,1	0,117	34,5	0,095	24,8	0,263	38,3	0,211
66	13,8	0,178	21,0	0,125	29,1	0,104	20,6	0,300	33,1	0,236
67	11,2	0,191	17,7	0,132	24,5	0,112	17,1	0,337	28,3	0,263
68	9,1	0,204	14,8	0,139	20,6	0,119	14,3	0,373	24,0	0,290
69	7,3	0,216	12,5	0,145	17,2	0,127	12,0	0,410	20,2	0,317
70	5,9	0,229	10,5	0,151	14,5	0,133	10,2	0,444	17,0	0,345
71	4,8	0,24	9,0	0,156	12,3	0,139	8,7	0,479	14,4	0,371
72	3,9	0,252	7,6	0,162	10,4	0,145	7,4	0,514	12,1	0,397
73	3,2	0,263	6,6	0,166	8,9	0,150	6,3	0,548	10,2	0,422
74	2,6	0,273	5,6	0,171	7,6	0,155	5,3	0,586	8,7	0,446
75	2,1	0,284	4,8	0,175	6,5	0,160	4,5	0,626	7,4	0,468
76	1,7	0,295	4,2	0,179	5,5	0,164	3,7	0,672	6,4	0,49
77	1,4	0,306	3,7	0,182	4,6	0,169	3,0	0,718	5,6	0,51
78	1,1	0,315	3,2	0,185	3,9	0,174	2,4	0,769	4,9	0,527
79	0,9	0,327	2,9	0,188	3,2	0,178	2,0	0,819	4,3	0,547

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.3 H : Taux d'activité estimatifs des hommes ayant une incapacité modérée

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	31,7	0,130	44,2	0,096	-	-	-	-	-	-
19	39,1	0,115	50,5	0,085	73,9	0,058	-	-	-	-
20	46,1	0,102	56,1	0,075	77,4	0,051	-	-	-	-
21	52,6	0,091	61,0	0,067	80,6	0,045	-	-	-	-
22	58,1	0,082	65,3	0,061	83,3	0,040	59,0	0,119	-	-
23	62,7	0,074	69,0	0,055	85,5	0,036	64,3	0,104	82,1	0,154
24	66,5	0,068	72,2	0,050	87,5	0,032	69,1	0,091	84,0	0,145
25	69,4	0,063	74,9	0,046	89,1	0,028	73,5	0,079	85,9	0,136
26	71,7	0,059	77,2	0,042	90,4	0,026	77,3	0,069	87,5	0,127
27	73,4	0,056	78,9	0,039	91,4	0,023	80,6	0,060	89,2	0,117
28	74,7	0,054	80,4	0,037	92,1	0,022	83,2	0,053	90,7	0,108
29	75,6	0,053	81,5	0,035	92,8	0,020	85,3	0,047	92,0	0,098
30	76,3	0,051	82,4	0,034	93,3	0,019	86,9	0,042	93,1	0,090
31	76,7	0,051	83,1	0,033	93,7	0,018	88,0	0,039	94,0	0,083
32	77,0	0,050	83,6	0,032	93,9	0,017	88,7	0,037	94,6	0,077
33	77,3	0,049	83,9	0,031	94,2	0,017	89,5	0,035	95,2	0,073
34	77,3	0,049	84,3	0,031	94,3	0,017	89,9	0,034	95,5	0,069
35	77,2	0,050	84,4	0,030	94,6	0,016	90,5	0,032	95,8	0,066
36	76,9	0,050	84,6	0,030	94,7	0,016	90,8	0,031	96,1	0,064
37	76,6	0,051	84,8	0,030	94,9	0,015	91,2	0,030	96,1	0,063
38	76,0	0,052	85,0	0,029	95,0	0,015	91,4	0,029	96,1	0,063
39	75,6	0,053	85,0	0,029	95,0	0,015	91,9	0,028	96,1	0,063
40	75,0	0,054	85,0	0,029	95,1	0,015	92,1	0,027	96,0	0,065
41	74,5	0,054	85,0	0,029	95,1	0,015	92,3	0,027	95,8	0,066
42	74,1	0,055	84,8	0,030	95,1	0,015	92,3	0,027	95,8	0,067
43	73,7	0,056	84,6	0,030	95,1	0,015	92,3	0,027	95,7	0,068
44	73,4	0,056	84,4	0,030	95,1	0,015	92,1	0,027	95,8	0,067
45	73,3	0,056	84,1	0,031	95,0	0,015	91,7	0,029	95,9	0,065
46	73,3	0,056	83,7	0,031	94,9	0,015	91,0	0,030	96,1	0,063
47	73,6	0,056	83,4	0,032	94,6	0,016	90,5	0,032	96,4	0,060
48	73,7	0,056	83,1	0,033	94,3	0,017	89,5	0,035	96,6	0,058
49	73,8	0,055	82,7	0,033	94,1	0,017	88,3	0,038	96,8	0,056
50	73,8	0,055	82,2	0,034	93,7	0,018	87,1	0,042	96,9	0,055
51	73,4	0,056	81,5	0,035	93,2	0,019	85,6	0,046	96,9	0,054
52	72,9	0,057	80,9	0,036	92,4	0,021	83,7	0,051	96,9	0,055
53	72,0	0,059	79,7	0,038	91,5	0,023	81,7	0,057	96,6	0,058
54	70,8	0,061	78,4	0,040	90,2	0,026	79,3	0,063	96,3	0,061
55	69,3	0,063	76,6	0,043	88,5	0,030	76,3	0,071	95,8	0,066

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	67,4	0,066	74,1	0,047	86,3	0,034	72,9	0,080	95,0	0,074
57	65,1	0,070	71,2	0,051	83,4	0,040	69,1	0,091	93,9	0,084
58	62,5	0,075	67,6	0,057	79,7	0,047	65,0	0,102	92,3	0,097
59	59,2	0,080	63,5	0,064	75,3	0,055	60,8	0,114	90,2	0,111
60	55,4	0,086	58,7	0,071	70,1	0,065	56,4	0,126	87,4	0,128
61	51,0	0,094	53,5	0,080	64,3	0,075	51,8	0,140	83,9	0,146
62	46,1	0,102	48,2	0,089	58,2	0,086	47,2	0,154	79,4	0,166
63	40,7	0,112	42,7	0,099	51,9	0,098	42,6	0,169	74,1	0,186
64	35,1	0,123	37,3	0,109	45,9	0,110	38,0	0,185	68,3	0,206
65	29,6	0,134	32,2	0,120	40,2	0,121	33,6	0,202	62,2	0,223
66	24,5	0,146	27,5	0,131	35,1	0,132	29,4	0,219	56,3	0,238
67	20,0	0,157	23,4	0,141	30,5	0,143	25,5	0,237	51,1	0,250
68	16,3	0,168	19,7	0,152	26,5	0,153	22,1	0,254	46,5	0,26
69	13,3	0,178	16,7	0,162	23,1	0,162	19,2	0,27	42,5	0,268
70	10,8	0,188	14,1	0,171	20,4	0,171	16,6	0,287	39,3	0,273
71	8,9	0,196	12,0	0,180	18,0	0,178	14,5	0,302	36,6	0,278
72	7,4	0,204	10,3	0,188	15,9	0,186	12,6	0,317	34,3	0,282
73	6,3	0,210	8,8	0,196	14,2	0,192	10,9	0,332	32,0	0,286
74	5,4	0,216	7,6	0,203	12,6	0,199	9,4	0,347	29,9	0,289
75	4,7	0,221	6,5	0,211	11,3	0,205	8,1	0,362	28,0	0,292
76	4,2	0,225	5,6	0,218	10,1	0,211	6,8	0,378	26,2	0,294
77	3,8	0,228	4,8	0,225	8,9	0,217	5,8	0,394	24,7	0,296
78	3,5	0,231	4,2	0,231	7,9	0,224	4,9	0,410	23,4	0,298
79	3,3	0,233	3,6	0,238	6,8	0,230	4,1	0,426	22,1	0,300

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.4 F : Taux d'activité estimatifs des femmes ayant une incapacité sévère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	23,9	0,123	44,5	0,086	-	-	-	-	-	-
19	27,9	0,116	48,1	0,079	53,0	0,057	-	-	-	-
20	31,1	0,110	51,1	0,073	55,1	0,054	-	-	-	-
21	33,8	0,105	53,3	0,069	57,0	0,051	-	-	-	-
22	35,7	0,102	54,9	0,067	58,8	0,048	66,0	0,098	-	-
23	37,1	0,100	55,9	0,065	60,3	0,046	68,9	0,090	76,3	0,131
24	37,9	0,099	56,4	0,064	61,4	0,044	71,4	0,082	77,4	0,128
25	38,3	0,098	56,6	0,064	62,4	0,043	73,4	0,077	78,4	0,125
26	38,6	0,098	56,6	0,064	63,0	0,042	74,9	0,073	79,2	0,123
27	38,8	0,097	56,6	0,064	63,5	0,041	75,8	0,070	79,9	0,121
28	38,9	0,097	56,5	0,064	63,7	0,041	76,0	0,070	80,4	0,119
29	39,1	0,097	56,4	0,064	63,9	0,041	75,8	0,070	80,8	0,118
30	39,2	0,097	56,4	0,064	63,7	0,041	75,5	0,071	81,0	0,117
31	39,3	0,096	56,3	0,065	63,5	0,041	75,2	0,072	81,2	0,117
32	39,5	0,096	56,4	0,064	63,5	0,041	75,1	0,072	81,3	0,117
33	39,8	0,096	56,5	0,064	63,4	0,041	74,9	0,073	81,3	0,117
34	40,1	0,095	56,9	0,063	63,5	0,041	74,8	0,073	81,3	0,117
35	40,7	0,094	57,3	0,063	63,9	0,041	74,9	0,073	81,3	0,117
36	41,3	0,094	57,9	0,062	64,4	0,040	75,2	0,072	81,6	0,116
37	41,9	0,093	58,8	0,060	65,0	0,039	75,8	0,070	82,1	0,114
38	42,7	0,091	59,7	0,059	65,7	0,038	76,6	0,068	82,6	0,112
39	43,5	0,090	60,9	0,057	66,4	0,037	77,5	0,065	83,4	0,110
40	44,3	0,089	62,1	0,055	67,0	0,036	78,5	0,063	84,2	0,107
41	45,3	0,088	63,3	0,053	67,3	0,036	79,3	0,061	85,1	0,104
42	46,2	0,086	64,4	0,052	67,9	0,035	79,8	0,059	85,8	0,102
43	47,2	0,085	65,5	0,050	68,4	0,034	80,1	0,058	86,5	0,099
44	48,0	0,084	66,5	0,048	69,0	0,034	80,1	0,058	86,7	0,098
45	49,0	0,082	67,4	0,047	69,7	0,033	79,8	0,059	86,6	0,098
46	49,8	0,081	68,0	0,046	70,5	0,032	79,3	0,061	86,2	0,100
47	50,5	0,080	68,4	0,046	71,2	0,031	79,1	0,061	85,6	0,102
48	51,0	0,079	68,7	0,045	71,8	0,030	79,1	0,061	84,9	0,105
49	51,4	0,079	68,7	0,045	72,0	0,030	79,1	0,061	84,1	0,107
50	51,5	0,079	68,4	0,046	72,0	0,030	79,3	0,061	83,2	0,111
51	51,4	0,079	67,8	0,046	71,4	0,031	79,1	0,061	82,1	0,114
52	50,9	0,079	66,7	0,048	70,3	0,032	78,6	0,062	81,0	0,117
53	50,1	0,081	65,1	0,050	68,4	0,034	77,5	0,065	79,9	0,121
54	48,8	0,082	63,0	0,054	65,9	0,038	75,8	0,070	78,6	0,125
55	47,0	0,085	60,4	0,058	62,9	0,042	73,3	0,077	77,2	0,129

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	44,8	0,088	57,0	0,063	59,1	0,048	70,0	0,087	75,4	0,133
57	42,1	0,092	53,1	0,070	54,8	0,054	65,9	0,098	73,0	0,139
58	38,8	0,097	48,6	0,078	50,2	0,062	60,8	0,114	70,1	0,145
59	35,2	0,103	43,7	0,087	45,1	0,072	55,2	0,131	66,6	0,153
60	31,2	0,110	38,6	0,098	39,8	0,083	49,0	0,152	62,2	0,161
61	27,1	0,117	33,4	0,110	34,5	0,097	42,5	0,176	57,5	0,169
62	23,0	0,125	28,6	0,123	29,2	0,112	36,2	0,202	52,2	0,177
63	19,1	0,133	24,0	0,137	24,2	0,130	30,3	0,230	46,9	0,184
64	15,6	0,141	19,8	0,151	19,7	0,149	24,9	0,259	41,4	0,190
65	12,7	0,150	16,2	0,167	15,8	0,171	20,4	0,288	36,1	0,196
66	10,1	0,158	13,2	0,182	12,4	0,195	16,7	0,316	31,0	0,200
67	8,1	0,165	10,8	0,197	9,8	0,219	13,6	0,344	26,4	0,203
68	6,4	0,172	8,7	0,212	7,7	0,244	11,3	0,370	22,2	0,206
69	5,1	0,179	7,2	0,226	6,1	0,269	9,3	0,395	18,6	0,208
70	4,0	0,186	5,9	0,240	4,8	0,293	7,8	0,418	15,5	0,209
71	3,2	0,192	4,9	0,253	3,9	0,317	6,6	0,441	13,1	0,209
72	2,6	0,197	4,1	0,267	3,1	0,342	5,5	0,463	10,9	0,209
73	2,1	0,203	3,4	0,278	2,6	0,364	4,7	0,484	9,2	0,208
74	1,7	0,208	2,9	0,291	2,1	0,389	3,9	0,507	7,8	0,208
75	1,3	0,212	2,4	0,303	1,7	0,412	3,2	0,531	6,6	0,207
76	1,1	0,217	2,0	0,314	1,4	0,438	2,6	0,557	5,7	0,206
77	0,8	0,222	1,8	0,324	1,1	0,463	2,1	0,582	4,9	0,205
78	0,7	0,226	1,5	0,333	0,9	0,490	1,7	0,610	4,4	0,204
79	0,5	0,231	1,4	0,342	0,7	0,519	1,4	0,636	3,8	0,203

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.4 H : Taux d'activité estimatifs des hommes ayant une incapacité sévère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	19,8	0,167	33,8	0,133	-	-	-	-	-	-
19	25,8	0,148	39,7	0,117	59,3	0,081	-	-	-	-
20	31,9	0,131	45,3	0,103	63,6	0,073	-	-	-	-
21	37,9	0,117	50,3	0,092	67,6	0,067	-	-	-	-
22	43,3	0,105	54,8	0,082	71,2	0,061	51,3	0,153	-	-
23	48,1	0,095	58,8	0,074	74,4	0,055	56,8	0,133	47,4	0,175
24	52,2	0,088	62,4	0,067	77,2	0,050	62,0	0,116	50,3	0,166
25	55,4	0,082	65,5	0,062	79,6	0,046	66,8	0,101	53,5	0,157
26	58,0	0,077	68,2	0,057	81,5	0,042	71,0	0,088	56,5	0,149
27	60,0	0,073	70,2	0,053	83,1	0,040	74,7	0,077	59,8	0,140
28	61,5	0,071	72,0	0,050	84,4	0,037	77,8	0,067	63,1	0,13
29	62,5	0,069	73,4	0,048	85,4	0,035	80,3	0,060	66,3	0,121
30	63,4	0,067	74,4	0,046	86,3	0,033	82,3	0,055	69,1	0,113
31	63,9	0,066	75,3	0,044	87,0	0,032	83,6	0,051	71,4	0,106
32	64,3	0,066	75,9	0,043	87,4	0,031	84,5	0,048	73,4	0,101
33	64,7	0,065	76,4	0,042	87,9	0,030	85,5	0,045	75,0	0,096
34	64,7	0,065	76,8	0,042	88,1	0,030	86,0	0,044	76,2	0,092
35	64,5	0,065	77,0	0,041	88,6	0,029	86,7	0,042	77,2	0,089
36	64,1	0,066	77,3	0,041	88,8	0,029	87,2	0,040	77,9	0,087
37	63,8	0,067	77,5	0,040	89,0	0,028	87,7	0,039	78,2	0,086
38	63,0	0,068	77,7	0,040	89,3	0,028	88,0	0,038	78,2	0,086
39	62,5	0,069	77,7	0,040	89,3	0,028	88,5	0,036	78,2	0,086
40	61,8	0,070	77,7	0,040	89,5	0,027	88,8	0,036	77,7	0,088
41	61,3	0,071	77,7	0,040	89,5	0,027	89,0	0,035	77,2	0,089
42	60,8	0,072	77,5	0,040	89,5	0,027	89,0	0,035	76,9	0,090
43	60,3	0,073	77,3	0,041	89,5	0,027	89,0	0,035	76,7	0,091
44	60,0	0,073	77,0	0,041	89,5	0,027	88,8	0,036	76,9	0,090
45	59,8	0,074	76,6	0,042	89,3	0,028	88,2	0,037	77,4	0,088
46	59,8	0,074	76,2	0,043	89,0	0,028	87,5	0,039	78,2	0,086
47	60,1	0,073	75,7	0,044	88,6	0,029	86,7	0,042	79,2	0,083
48	60,3	0,073	75,3	0,044	88,1	0,030	85,5	0,045	80,1	0,080
49	60,5	0,072	74,9	0,045	87,6	0,031	84,1	0,049	80,6	0,079
50	60,5	0,072	74,2	0,046	87,0	0,032	82,5	0,054	80,9	0,078
51	60,0	0,073	73,4	0,048	86,1	0,034	80,7	0,059	81,2	0,077
52	59,3	0,074	72,6	0,049	84,8	0,036	78,4	0,066	80,9	0,078
53	58,3	0,076	71,2	0,051	83,3	0,039	76,1	0,073	80,1	0,080
54	56,9	0,079	69,7	0,054	81,3	0,043	73,3	0,081	79,0	0,084
55	55,2	0,082	67,4	0,058	78,7	0,048	69,9	0,091	77,2	0,089

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	53,2	0,086	64,6	0,063	75,4	0,053	66,1	0,103	74,5	0,097
57	50,6	0,090	61,3	0,070	71,4	0,060	62,0	0,116	71,2	0,107
58	47,8	0,096	57,3	0,077	66,5	0,068	57,5	0,131	66,9	0,119
59	44,4	0,103	52,8	0,086	60,9	0,078	53,1	0,146	62,0	0,133
60	40,7	0,111	47,9	0,097	54,9	0,088	48,6	0,163	56,2	0,150
61	36,4	0,120	42,7	0,109	48,5	0,099	44,0	0,181	50,1	0,167
62	31,9	0,131	37,5	0,122	42,2	0,111	39,5	0,201	43,4	0,187
63	27,2	0,144	32,4	0,137	36,1	0,122	35,1	0,221	36,7	0,208
64	22,5	0,158	27,5	0,153	30,6	0,134	30,9	0,243	30,4	0,228
65	18,2	0,173	23,1	0,169	25,7	0,145	26,8	0,267	25,0	0,248
66	14,4	0,189	19,2	0,186	21,5	0,155	23,1	0,291	20,4	0,267
67	11,3	0,204	15,9	0,203	18,0	0,165	19,7	0,317	16,9	0,283
68	8,8	0,220	13,0	0,220	15,1	0,174	16,7	0,343	14,1	0,297
69	6,9	0,235	10,8	0,236	12,7	0,182	14,3	0,367	12,0	0,309
70	5,4	0,249	8,9	0,253	10,9	0,190	12,2	0,392	10,4	0,319
71	4,3	0,262	7,4	0,268	9,3	0,196	10,5	0,414	9,2	0,327
72	3,4	0,273	6,2	0,283	8,0	0,203	9,0	0,438	8,2	0,335
73	2,8	0,284	5,2	0,297	7,0	0,208	7,7	0,461	7,3	0,342
74	2,4	0,293	4,4	0,311	6,1	0,214	6,5	0,485	6,5	0,349
75	2,0	0,301	3,7	0,324	5,3	0,219	5,5	0,510	5,8	0,356
76	1,8	0,307	3,1	0,337	4,6	0,224	4,6	0,536	5,2	0,362
77	1,6	0,313	2,7	0,351	4,0	0,229	3,9	0,561	4,7	0,367
78	1,5	0,318	2,3	0,364	3,4	0,234	3,2	0,588	4,3	0,372
79	1,4	0,321	1,9	0,377	2,9	0,240	2,7	0,615	4,0	0,377

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.5 F : Taux d'activité estimatifs des femmes ayant une incapacité très sévère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	7,1	0,220	24,6	0,126	-	-	-	-	-	-
19	9,0	0,205	27,6	0,120	40,3	0,091	-	-	-	-
20	10,6	0,194	30,1	0,115	42,3	0,087	-	-	-	-
21	12,0	0,186	32,1	0,112	44,2	0,083	-	-	-	-
22	13,1	0,180	33,6	0,109	46,0	0,080	54,6	0,139	-	-
23	13,9	0,176	34,5	0,108	47,6	0,077	57,7	0,133	64,6	0,167
24	14,4	0,174	34,9	0,107	48,8	0,075	60,6	0,128	65,9	0,162
25	14,6	0,172	35,2	0,106	49,8	0,073	62,9	0,124	67,2	0,158
26	14,8	0,171	35,2	0,106	50,5	0,072	64,6	0,120	68,2	0,154
27	14,9	0,171	35,2	0,106	51,0	0,071	65,7	0,118	69,0	0,151
28	15,0	0,171	35,1	0,107	51,2	0,071	65,9	0,118	69,6	0,149
29	15,1	0,170	34,9	0,107	51,4	0,071	65,7	0,118	70,1	0,147
30	15,2	0,170	34,9	0,107	51,2	0,071	65,3	0,119	70,5	0,146
31	15,2	0,169	34,8	0,107	51,0	0,071	65,0	0,120	70,6	0,145
32	15,4	0,169	34,9	0,107	51,0	0,071	64,8	0,120	70,8	0,145
33	15,6	0,168	35,1	0,107	50,8	0,072	64,6	0,120	70,8	0,145
34	15,7	0,167	35,4	0,106	51,0	0,071	64,5	0,121	70,8	0,145
35	16,1	0,166	35,8	0,105	51,4	0,071	64,6	0,120	70,8	0,145
36	16,5	0,164	36,4	0,104	51,9	0,070	65,0	0,120	71,1	0,143
37	16,8	0,162	37,2	0,103	52,6	0,068	65,7	0,118	71,8	0,141
38	17,4	0,160	38,1	0,101	53,4	0,067	66,6	0,116	72,5	0,138
39	17,9	0,158	39,3	0,099	54,1	0,066	67,7	0,114	73,6	0,134
40	18,4	0,156	40,5	0,097	54,7	0,065	68,8	0,112	74,6	0,130
41	19,1	0,153	41,8	0,095	55,1	0,064	69,8	0,110	75,7	0,126
42	19,7	0,151	42,9	0,093	55,7	0,063	70,4	0,109	76,7	0,123
43	20,4	0,149	44,1	0,092	56,3	0,063	70,8	0,108	77,6	0,119
44	21,1	0,146	45,2	0,090	56,9	0,062	70,8	0,108	78,0	0,117
45	21,7	0,144	46,1	0,088	57,7	0,060	70,4	0,109	77,8	0,118
46	22,3	0,142	46,8	0,087	58,6	0,059	69,8	0,110	77,2	0,120
47	22,8	0,140	47,3	0,087	59,5	0,058	69,6	0,110	76,5	0,123
48	23,3	0,139	47,6	0,086	60,1	0,057	69,6	0,110	75,6	0,127
49	23,6	0,138	47,6	0,086	60,4	0,056	69,6	0,110	74,5	0,131
50	23,7	0,138	47,3	0,087	60,4	0,056	69,8	0,110	73,2	0,136
51	23,6	0,138	46,6	0,088	59,7	0,057	69,6	0,11	71,8	0,141
52	23,2	0,139	45,4	0,09	58,4	0,059	69,0	0,112	70,5	0,146
53	22,6	0,141	43,7	0,092	56,3	0,063	67,7	0,114	69,0	0,151
54	21,6	0,144	41,5	0,096	53,6	0,067	65,7	0,118	67,4	0,157
55	20,3	0,149	38,8	0,100	50,3	0,072	62,7	0,124	65,6	0,163

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	18,8	0,155	35,5	0,106	46,3	0,079	59,0	0,131	63,5	0,171
57	17,0	0,162	31,9	0,112	42,1	0,087	54,5	0,139	60,7	0,181
58	14,9	0,171	28,0	0,120	37,6	0,097	49,1	0,148	57,4	0,192
59	12,8	0,182	24,0	0,128	32,8	0,107	43,4	0,157	53,5	0,206
60	10,7	0,194	20,1	0,137	28,1	0,119	37,4	0,166	48,8	0,222
61	8,6	0,208	16,5	0,146	23,6	0,133	31,4	0,175	43,9	0,239
62	6,8	0,224	13,3	0,155	19,3	0,147	25,8	0,183	38,7	0,258
63	5,2	0,241	10,5	0,165	15,4	0,163	20,8	0,190	33,8	0,277
64	3,9	0,259	8,2	0,174	12,0	0,180	16,5	0,196	28,9	0,296
65	2,9	0,277	6,3	0,183	9,3	0,198	13,0	0,201	24,3	0,316
66	2,1	0,296	4,8	0,192	7,0	0,217	10,3	0,205	20,1	0,335
67	1,6	0,314	3,7	0,200	5,3	0,235	8,2	0,208	16,5	0,353
68	1,1	0,332	2,8	0,208	4,0	0,253	6,6	0,211	13,4	0,371
69	0,8	0,350	2,2	0,215	3,1	0,271	5,3	0,213	10,9	0,388
70	0,6	0,368	1,7	0,222	2,4	0,287	4,3	0,214	8,8	0,403
71	0,5	0,384	1,4	0,228	1,9	0,303	3,6	0,215	7,1	0,417
72	0,3	0,401	1,1	0,234	1,5	0,319	2,9	0,216	5,8	0,430
73	0,3	0,417	0,9	0,239	1,2	0,332	2,4	0,217	4,7	0,442
74	0,2	0,433	0,7	0,244	0,9	0,347	2,0	0,217	3,9	0,453
75	0,1	0,449	0,6	0,249	0,7	0,361	1,6	0,217	3,3	0,462
76	0,1	0,465	0,5	0,253	0,6	0,376	1,3	0,218	2,7	0,471
77	0,1	0,481	0,4	0,257	0,5	0,390	1,0	0,218	2,3	0,479
78	0,1	0,495	0,3	0,260	0,4	0,405	0,8	0,217	2,0	0,485
79	0,0	0,512	0,3	0,263	0,3	0,420	0,6	0,217	1,7	0,493

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau A.5 H : Taux d'activité estimatifs des hommes ayant une incapacité très sévère

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
18	5,4	0,427	13,4	0,192	-	-	-	-	-	-
19	7,9	0,375	17,1	0,171	34,5	0,132	-	-	-	-
20	10,9	0,332	21,0	0,155	38,8	0,122	-	-	-	-
21	14,3	0,296	24,8	0,140	43,0	0,113	-	-	-	-
22	17,7	0,267	28,5	0,128	47,1	0,104	36,9	0,312	-	-
23	21,0	0,244	32,0	0,118	50,9	0,096	42,2	0,284	39,6	0,396
24	24,0	0,225	35,5	0,109	54,5	0,089	47,5	0,258	42,5	0,370
25	26,6	0,210	38,6	0,102	57,7	0,083	52,6	0,233	45,7	0,344
26	28,9	0,199	41,4	0,095	60,4	0,078	57,3	0,211	48,7	0,319
27	30,6	0,191	43,7	0,090	62,8	0,074	61,8	0,191	52,0	0,294
28	32,0	0,185	45,8	0,086	64,7	0,070	65,5	0,175	55,5	0,269
29	33,0	0,180	47,5	0,082	66,3	0,067	68,6	0,161	58,8	0,246
30	33,8	0,177	48,7	0,080	67,7	0,065	71,1	0,150	61,8	0,226
31	34,4	0,174	49,8	0,078	68,8	0,063	72,9	0,142	64,3	0,210
32	34,7	0,173	50,6	0,076	69,6	0,061	74,2	0,136	66,5	0,196
33	35,1	0,171	51,2	0,075	70,4	0,060	75,5	0,130	68,4	0,185
34	35,1	0,171	51,8	0,074	70,8	0,059	76,2	0,127	69,7	0,176
35	34,9	0,172	52,1	0,074	71,6	0,058	77,2	0,123	70,8	0,170
36	34,5	0,174	52,3	0,073	72,0	0,057	77,9	0,119	71,7	0,164
37	34,2	0,175	52,6	0,073	72,4	0,056	78,6	0,116	72,0	0,163
38	33,5	0,178	52,9	0,072	72,8	0,055	79,0	0,115	72,0	0,163
39	33,0	0,180	52,9	0,072	72,8	0,055	79,8	0,111	72,0	0,163
40	32,3	0,183	52,9	0,072	73,3	0,055	80,1	0,109	71,4	0,166
41	31,8	0,185	52,9	0,072	73,3	0,055	80,5	0,108	70,8	0,170
42	31,4	0,187	52,6	0,073	73,3	0,055	80,5	0,108	70,5	0,171
43	30,9	0,189	52,3	0,073	73,3	0,055	80,5	0,108	70,3	0,173
44	30,6	0,191	52,1	0,074	73,3	0,055	80,1	0,109	70,5	0,171
45	30,5	0,192	51,5	0,075	72,8	0,055	79,4	0,113	71,1	0,168
46	30,5	0,192	50,9	0,076	72,4	0,056	78,3	0,118	72,0	0,163
47	30,8	0,190	50,3	0,077	71,6	0,058	77,2	0,123	73,2	0,155
48	30,9	0,189	49,8	0,078	70,8	0,059	75,5	0,130	74,1	0,150
49	31,1	0,189	49,3	0,079	70,0	0,060	73,6	0,139	74,7	0,146
50	31,1	0,189	48,5	0,080	68,8	0,063	71,4	0,148	75,1	0,144
51	30,6	0,191	47,5	0,082	67,4	0,065	69,2	0,158	75,4	0,143
52	30,0	0,194	46,5	0,084	65,3	0,069	66,3	0,171	75,1	0,144
53	29,1	0,198	44,8	0,088	63,1	0,073	63,4	0,184	74,1	0,150
54	27,9	0,204	43,1	0,091	60,1	0,079	60,0	0,199	72,9	0,157
55	26,5	0,211	40,6	0,097	56,4	0,086	56,1	0,217	70,8	0,170

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS		HS		<ÉS		B		<ÉS	
	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV	TA	CV
56	24,8	0,220	37,7	0,104	52,2	0,094	51,9	0,236	67,8	0,188
57	22,8	0,232	34,4	0,112	47,3	0,104	47,5	0,258	64,1	0,211
58	20,8	0,245	30,7	0,122	41,9	0,115	42,9	0,280	59,4	0,242
59	18,4	0,262	26,8	0,133	36,1	0,129	38,6	0,303	54,4	0,277
60	16,0	0,281	22,9	0,147	30,5	0,143	34,4	0,327	48,4	0,322
61	13,4	0,304	19,2	0,162	25,1	0,158	30,2	0,352	42,3	0,373
62	10,9	0,332	15,7	0,179	20,3	0,174	26,3	0,377	35,8	0,434
63	8,6	0,365	12,6	0,197	16,1	0,191	22,7	0,403	29,6	0,502
64	6,5	0,402	9,9	0,216	12,7	0,207	19,3	0,430	23,9	0,577
65	4,8	0,444	7,7	0,236	9,9	0,223	16,2	0,458	19,1	0,655
66	3,4	0,488	5,9	0,257	7,8	0,238	13,5	0,486	15,2	0,734
67	2,4	0,533	4,6	0,278	6,1	0,252	11,1	0,514	12,4	0,805
68	1,7	0,579	3,5	0,299	4,8	0,266	9,1	0,542	10,2	0,872
69	1,2	0,625	2,7	0,319	3,8	0,278	7,6	0,567	8,5	0,934
70	0,9	0,669	2,1	0,339	3,1	0,290	6,3	0,592	7,3	0,986
71	0,7	0,711	1,6	0,359	2,5	0,300	5,2	0,614	6,4	1,032
72	0,5	0,749	1,3	0,376	2,1	0,310	4,4	0,636	5,6	1,074
73	0,4	0,783	1,0	0,394	1,8	0,319	3,6	0,658	4,9	1,118
74	0,3	0,816	0,8	0,411	1,5	0,328	3,0	0,680	4,4	1,161
75	0,2	0,844	0,7	0,428	1,2	0,336	2,5	0,702	3,9	1,202
76	0,2	0,866	0,5	0,445	1,0	0,345	2,0	0,725	3,4	1,244
77	0,2	0,885	0,4	0,461	0,9	0,353	1,7	0,747	3,1	1,280
78	0,2	0,903	0,4	0,478	0,7	0,362	1,3	0,769	2,8	1,312
79	0,1	0,915	0,3	0,495	0,6	0,372	1,1	0,791	2,5	1,345

**Notes :**

- Les estimations du TA sont ajustées en fonction de l'état matrimonial afin que les comparaisons entre les catégories de sévérité de l'incapacité reflètent l'incidence des différences de sévérité et non des différences dans la répartition de l'état matrimonial.
- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de 2016 (10 mai 2016).
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV ainsi que de l'estimation du TA.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/TA.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il doit être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

## Annexe B – Tableaux des gains moyens

Tableau B.1 F : Gains moyens estimatifs des femmes sans incapacité

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS>		ÉS		PS		B		>B	
	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV
18	6 340 \$	0,036	6 890 \$	0,031	-	-	-	-	-	-
19	7 840 \$	0,039	8 970 \$	0,022	12 610 \$	0,036	-	-	-	-
20	9 300 \$	0,041	11 040 \$	0,019	14 630 \$	0,029	-	-	-	-
21	10 700 \$	0,043	13 080 \$	0,019	16 640 \$	0,025	-	-	-	-
22	12 020 \$	0,045	15 080 \$	0,020	18 610 \$	0,022	18 610 \$	0,040	-	-
23	13 270 \$	0,047	17 030 \$	0,021	20 520 \$	0,020	22 690 \$	0,032	21 080 \$	0,119
24	14 430 \$	0,048	18 890 \$	0,022	22 340 \$	0,019	26 700 \$	0,028	24 670 \$	0,092
25	15 510 \$	0,049	20 660 \$	0,023	24 050 \$	0,019	30 560 \$	0,027	28 230 \$	0,073
26	16 520 \$	0,049	22 340 \$	0,024	25 620 \$	0,019	34 180 \$	0,026	31 720 \$	0,059
27	17 470 \$	0,049	23 900 \$	0,024	27 070 \$	0,019	37 480 \$	0,026	35 100 \$	0,050
28	18 370 \$	0,049	25 360 \$	0,024	28 380 \$	0,019	40 390 \$	0,025	38 330 \$	0,043
29	19 230 \$	0,048	26 710 \$	0,025	29 590 \$	0,019	42 890 \$	0,024	41 360 \$	0,040
30	20 050 \$	0,048	27 960 \$	0,025	30 720 \$	0,019	45 020 \$	0,023	44 210 \$	0,037
31	20 840 \$	0,047	29 090 \$	0,025	31 790 \$	0,019	46 860 \$	0,022	46 870 \$	0,036
32	21 590 \$	0,047	30 130 \$	0,025	32 810 \$	0,019	48 490 \$	0,021	49 360 \$	0,035
33	22 290 \$	0,046	31 070 \$	0,025	33 790 \$	0,018	50 020 \$	0,021	51 710 \$	0,035
34	22 930 \$	0,046	31 910 \$	0,025	34 760 \$	0,018	51 530 \$	0,021	54 000 \$	0,034
35	23 520 \$	0,046	32 670 \$	0,025	35 720 \$	0,018	53 060 \$	0,021	56 290 \$	0,034
36	24 070 \$	0,045	33 340 \$	0,024	36 670 \$	0,018	54 640 \$	0,022	58 520 \$	0,035
37	24 580 \$	0,045	33 960 \$	0,024	37 630 \$	0,018	56 210 \$	0,023	60 600 \$	0,035
38	25 060 \$	0,046	34 540 \$	0,024	38 570 \$	0,018	57 710 \$	0,024	62 430 \$	0,036
39	25 490 \$	0,046	35 100 \$	0,024	39 500 \$	0,018	59 050 \$	0,024	63 900 \$	0,036
40	25 890 \$	0,046	35 660 \$	0,024	40 390 \$	0,018	60 160 \$	0,024	65 030 \$	0,036
41	26 250 \$	0,045	36 220 \$	0,024	41 240 \$	0,017	61 060 \$	0,024	65 880 \$	0,037
42	26 570 \$	0,045	36 790 \$	0,025	42 050 \$	0,017	61 780 \$	0,025	66 540 \$	0,038
43	26 870 \$	0,045	37 370 \$	0,025	42 800 \$	0,017	62 360 \$	0,026	67 060 \$	0,039
44	27 140 \$	0,045	37 970 \$	0,026	43 480 \$	0,017	62 890 \$	0,028	67 570 \$	0,040
45	27 380 \$	0,044	38 570 \$	0,027	44 070 \$	0,017	63 400 \$	0,030	68 210 \$	0,041
46	27 590 \$	0,043	39 170 \$	0,027	44 560 \$	0,018	63 860 \$	0,032	69 160 \$	0,042
47	27 790 \$	0,042	39 760 \$	0,028	44 970 \$	0,018	64 210 \$	0,032	70 380 \$	0,042
48	27 980 \$	0,040	40 310 \$	0,027	45 330 \$	0,018	64 420 \$	0,032	71 790 \$	0,042
49	28 170 \$	0,039	40 780 \$	0,027	45 660 \$	0,018	64 500 \$	0,032	73 320 \$	0,042
50	28 350 \$	0,038	41 150 \$	0,026	45 980 \$	0,019	64 440 \$	0,033	74 980 \$	0,042
51	28 530 \$	0,037	41 430 \$	0,026	46 270 \$	0,020	64 220 \$	0,033	76 800 \$	0,041
52	28 700 \$	0,036	41 620 \$	0,025	46 520 \$	0,021	63 820 \$	0,034	78 820 \$	0,040
53	28 860 \$	0,035	41 720 \$	0,025	46 690 \$	0,022	63 180 \$	0,035	81 020 \$	0,039

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS>		ÉS		PS		B		>B	
	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV
54	28 990 \$	0,035	41 690 \$	0,026	46 740 \$	0,023	62 300 \$	0,035	83 400 \$	0,039
55	29 050 \$	0,035	41 530 \$	0,028	46 630 \$	0,024	61 210 \$	0,036	85 910 \$	0,041
56	29 020 \$	0,035	41 210 \$	0,029	46 370 \$	0,025	59 910 \$	0,037	88 500 \$	0,046
57	28 900 \$	0,035	40 710 \$	0,032	45 980 \$	0,027	58 390 \$	0,039	91 090 \$	0,058
58	28 670 \$	0,037	40 020 \$	0,034	45 490 \$	0,029	56 670 \$	0,042	93 680 \$	0,075
59	28 330 \$	0,039	39 130 \$	0,036	44 950 \$	0,033	54 750 \$	0,045	96 260 \$	0,099
60	27 890 \$	0,041	38 080 \$	0,037	44 380 \$	0,038	52 650 \$	0,049	98 810 \$	0,126
61	27 340 \$	0,044	36 890 \$	0,039	43 780 \$	0,044	50 380 \$	0,054	101 280 \$	0,158
62	26 670 \$	0,046	35 600 \$	0,041	43 190 \$	0,053	48 000 \$	0,059	103 570 \$	0,192
63	25 900 \$	0,049	34 240 \$	0,042	42 630 \$	0,064	45 550 \$	0,065	105 590 \$	0,229
64	25 020 \$	0,053	32 830 \$	0,044	42 130 \$	0,079	43 050 \$	0,071	107 230 \$	0,265
65	24 050 \$	0,057	31 410 \$	0,046	41 720 \$	0,098	40 520 \$	0,078	108 310 \$	0,300
66	23 010 \$	0,062	29 990 \$	0,049	41 410 \$	0,120	37 980 \$	0,085	108 550 \$	0,332
67	21 910 \$	0,069	28 600 \$	0,054	41 180 \$	0,145	35 440 \$	0,094	107 760 \$	0,360
68	20 760 \$	0,078	27 260 \$	0,061	41 020 \$	0,172	32 890 \$	0,104	106 070 \$	0,385
69	19 590 \$	0,090	25 970 \$	0,070	40 900 \$	0,202	30 350 \$	0,117	103 690 \$	0,409
70	18 400 \$	0,104	24 750 \$	0,082	40 820 \$	0,234	27 800 \$	0,132	100 800 \$	0,432
71	17 210 \$	0,121	23 610 \$	0,098	40 750 \$	0,268	25 250 \$	0,152	97 520 \$	0,455
72	16 030 \$	0,141	22 540 \$	0,117	40 710 \$	0,303	22 700 \$	0,176	93 970 \$	0,479
73	14 870 \$	0,164	21 540 \$	0,140	40 690 \$	0,340	20 150 \$	0,207	90 230 \$	0,505
74	13 730 \$	0,190	20 610 \$	0,167	40 680 \$	0,378	17 600 \$	0,249	86 340 \$	0,531

**Notes :**

- L'âge correspond à l'âge de la répondante pour le Recensement de la population de 2016 (10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV, ainsi que de l'estimation des gains moyens.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

Tableau B.1 H : Gains moyens estimatifs des hommes sans incapacité

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS>		HS		<ÉS>		B		<ÉS>	
	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV
18	8 850 \$	0,034	7 910 \$	0,035	-	-	-	-	-	-
19	11 480 \$	0,033	11 260 \$	0,023	14 980 \$	0,044	-	-	-	-
20	14 080 \$	0,033	14 620 \$	0,018	18 910 \$	0,032	-	-	-	-
21	16 610 \$	0,033	17 960 \$	0,017	22 820 \$	0,026	-	-	-	-
22	19 060 \$	0,034	21 270 \$	0,017	26 710 \$	0,022	17 790 \$	0,058	-	-
23	21 400 \$	0,035	24 530 \$	0,017	30 540 \$	0,020	23 000 \$	0,041	14 480 \$	0,184
24	23 630 \$	0,035	27 680 \$	0,018	34 280 \$	0,019	28 190 \$	0,033	19 810 \$	0,123
25	25 730 \$	0,036	30 690 \$	0,018	37 880 \$	0,019	33 310 \$	0,028	25 150 \$	0,089
26	27 700 \$	0,036	33 510 \$	0,018	41 310 \$	0,018	38 270 \$	0,026	30 510 \$	0,068
27	29 540 \$	0,037	36 130 \$	0,019	44 520 \$	0,018	43 060 \$	0,025	35 880 \$	0,055
28	31 250 \$	0,038	38 530 \$	0,019	47 460 \$	0,018	47 630 \$	0,025	41 240 \$	0,047
29	32 830 \$	0,039	40 710 \$	0,019	50 130 \$	0,017	51 960 \$	0,025	46 580 \$	0,042
30	34 290 \$	0,040	42 670 \$	0,019	52 510 \$	0,017	55 980 \$	0,025	51 890 \$	0,039
31	35 620 \$	0,041	44 410 \$	0,019	54 600 \$	0,016	59 720 \$	0,025	57 200 \$	0,038
32	36 840 \$	0,042	45 950 \$	0,019	56 420 \$	0,016	63 170 \$	0,025	62 520 \$	0,037
33	37 940 \$	0,043	47 300 \$	0,019	57 970 \$	0,015	66 380 \$	0,025	67 830 \$	0,038
34	38 910 \$	0,044	48 510 \$	0,020	59 270 \$	0,015	69 420 \$	0,025	73 160 \$	0,039
35	39 760 \$	0,044	49 620 \$	0,020	60 350 \$	0,014	72 360 \$	0,025	78 420 \$	0,042
36	40 510 \$	0,044	50 660 \$	0,021	61 250 \$	0,014	75 230 \$	0,026	83 540 \$	0,045
37	41 170 \$	0,044	51 650 \$	0,021	62 030 \$	0,014	78 030 \$	0,027	88 390 \$	0,047
38	41 760 \$	0,044	52 590 \$	0,022	62 760 \$	0,014	80 720 \$	0,028	92 930 \$	0,050
39	42 270 \$	0,044	53 480 \$	0,023	63 470 \$	0,014	83 310 \$	0,029	97 140 \$	0,053
40	42 710 \$	0,044	54 320 \$	0,025	64 230 \$	0,014	85 800 \$	0,030	101 070 \$	0,055
41	43 080 \$	0,043	55 110 \$	0,026	65 050 \$	0,015	88 270 \$	0,032	104 720 \$	0,056
42	43 390 \$	0,043	55 840 \$	0,026	65 960 \$	0,015	90 790 \$	0,033	108 030 \$	0,057
43	43 660 \$	0,042	56 490 \$	0,027	66 950 \$	0,016	93 380 \$	0,035	110 820 \$	0,056
44	43 920 \$	0,041	57 040 \$	0,027	67 990 \$	0,017	96 030 \$	0,036	113 110 \$	0,054
45	44 190 \$	0,040	57 490 \$	0,027	69 080 \$	0,018	98 670 \$	0,038	114 920 \$	0,054
46	44 480 \$	0,039	57 830 \$	0,026	70 190 \$	0,019	101 240 \$	0,040	116 280 \$	0,053
47	44 780 \$	0,038	58 050 \$	0,025	71 250 \$	0,021	103 700 \$	0,042	117 250 \$	0,054
48	45 090 \$	0,037	58 140 \$	0,025	72 200 \$	0,023	105 980 \$	0,046	117 940 \$	0,055
49	45 410 \$	0,036	58 120 \$	0,024	72 970 \$	0,025	108 040 \$	0,050	118 430 \$	0,056
50	45 700 \$	0,035	58 000 \$	0,024	73 480 \$	0,027	109 880 \$	0,055	118 870 \$	0,058
51	45 920 \$	0,035	57 800 \$	0,024	73 660 \$	0,028	111 410 \$	0,060	119 400 \$	0,061
52	46 070 \$	0,034	57 530 \$	0,025	73 480 \$	0,029	112 560 \$	0,066	119 940 \$	0,064
53	46 110 \$	0,034	57 180 \$	0,026	72 900 \$	0,029	113 210 \$	0,071	120 310 \$	0,067
54	46 060 \$	0,035	56 720 \$	0,027	71 900 \$	0,029	113 280 \$	0,076	120 220 \$	0,069
55	45 890 \$	0,036	56 150 \$	0,029	70 560 \$	0,028	112 660 \$	0,080	119 390 \$	0,070

Âge	Niveau de scolarité									
	<ÉS>		HS		<ÉS>		B		<ÉS>	
	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV	Moy.	CV
56	45 630 \$	0,037	55 400 \$	0,030	68 930 \$	0,026	111 310 \$	0,083	117 780 \$	0,070
57	45 260 \$	0,039	54 460 \$	0,032	67 060 \$	0,026	109 220 \$	0,085	115 450 \$	0,069
58	44 790 \$	0,040	53 330 \$	0,033	65 030 \$	0,025	106 410 \$	0,086	112 440 \$	0,068
59	44 200 \$	0,041	52 060 \$	0,035	62 900 \$	0,025	103 020 \$	0,086	108 880 \$	0,067
60	43 470 \$	0,042	50 680 \$	0,037	60 710 \$	0,026	99 240 \$	0,085	104 960 \$	0,066
61	42 570 \$	0,042	49 220 \$	0,040	58 490 \$	0,027	95 220 \$	0,083	100 880 \$	0,065
62	41 500 \$	0,042	47 730 \$	0,043	56 260 \$	0,029	91 020 \$	0,081	96 720 \$	0,065
63	40 260 \$	0,042	46 210 \$	0,047	54 060 \$	0,032	86 670 \$	0,080	92 480 \$	0,066
64	38 870 \$	0,043	44 660 \$	0,052	51 900 \$	0,036	82 220 \$	0,078	88 180 \$	0,067
65	37 340 \$	0,043	43 100 \$	0,057	49 770 \$	0,041	77 680 \$	0,078	83 820 \$	0,070
66	35 720 \$	0,044	41 510 \$	0,063	47 670 \$	0,047	73 120 \$	0,078	79 430 \$	0,073
67	34 020 \$	0,046	39 890 \$	0,070	45 600 \$	0,053	68 560 \$	0,080	75 100 \$	0,078
68	32 270 \$	0,048	38 230 \$	0,077	43 530 \$	0,060	64 040 \$	0,083	70 890 \$	0,083
69	30 490 \$	0,050	36 560 \$	0,085	41 480 \$	0,069	59 580 \$	0,089	66 880 \$	0,090
70	28 690 \$	0,053	34 880 \$	0,094	39 430 \$	0,078	55 180 \$	0,097	63 110 \$	0,098
71	26 880 \$	0,057	33 220 \$	0,103	37 390 \$	0,088	50 820 \$	0,109	59 550 \$	0,108
72	25 070 \$	0,062	31 570 \$	0,114	35 370 \$	0,100	46 510 \$	0,124	56 160 \$	0,120
73	23 260 \$	0,067	29 950 \$	0,125	33 350 \$	0,112	42 250 \$	0,144	52 900 \$	0,134
74	21 470 \$	0,074	28 340 \$	0,139	31 350 \$	0,126	38 020 \$	0,169	49 750 \$	0,151

**Notes :**

- L'âge correspond à l'âge du répondant pour le Recensement de la population de 2016 (10 mai 2016).
- Les gains moyens sont fondés sur le revenu d'emploi pour l'année civile 2015.
- Il est important de tenir compte de l'estimation du CV, ainsi que de l'estimation des gains moyens.
- Coefficient de variation (CV) = écart-type/gains moyens.
- Selon Statistique Canada, un CV compris entre 0,165 et 0,333 indique une variabilité d'échantillonnage élevée et il devrait être accompagné d'un avertissement. Un CV de 0,334 ou plus indique une très grande variabilité d'échantillonnage et il doit être utilisé avec beaucoup de prudence.

## Annexe C – Questions d'identification des incapacités

Les questions suivantes portent sur les difficultés qu'une personne pourrait avoir à faire certaines activités. Seules les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus devraient être considérées.

Q005 – [Avez-vous] une quelconque difficulté à voir (même en portant des lunettes ou des verres de contact)?

1. Non
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Q010 – [Avez-vous] une quelconque difficulté à entendre (même en utilisant un appareil auditif)?

1. Non
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Q015 – [Avez-vous] une quelconque difficulté à marcher, à utiliser des escaliers, à vous servir de vos mains ou de vos doigts ou à faire d'autres activités physiques?

1. Non
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Q020 – [Avez-vous] une quelconque difficulté à apprendre, à retenir de l'information ou à vous concentrer?

1. Non
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Q025 – [Avez-vous] une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale?

Dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, le texte d'aide sur écran suivant a été fourni avec des exemples de conditions d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale, p. ex. anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.

1. Non
2. Parfois
3. Souvent
4. Toujours

Q030 – [Avez-vous] tout autre problème de santé ou condition à long terme qui dure depuis six mois ou qui pourrait durer six mois ou plus?

1. Non
2. Parfois

3. Souvent
4. Toujours

Q035 – [Portez-vous] des lunettes ou des verres de contact pour améliorer votre vision?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q040 – [Avec vos lunettes ou verres de contact, lequel/Lequel] des énoncés suivants décrit le mieux votre capacité à voir?

1. Aucune difficulté à voir
2. Un peu de difficulté à voir
3. Beaucoup de difficulté à voir
4. Vous êtes une personne légalement aveugle
5. Vous êtes une personne aveugle
6. NSP

Q045 – À quel âge avez-vous commencé à avoir [de la difficulté à voir/un trouble de vision]?

Min = 0; Max = 121

Q050 – À quelle fréquence [cette difficulté à voir limite-t-elle/ce trouble de vision limite-t-il] vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q055 – À quel âge [cette difficulté à voir a-t-elle/ce trouble de vision a-t-il] commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q060 – [Utilisez-vous] un appareil auditif ou un implant cochléaire?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q065 – [Avec votre appareil auditif ou implant cochléaire, lequel/Lequel] des énoncés suivants décrit le mieux votre capacité à entendre?

1. Aucune difficulté à entendre
2. Un peu de difficulté à entendre
3. Beaucoup de difficulté à entendre

4. Vous ne pouvez pas entendre du tout
5. Vous êtes Sourd
6. NSP

Q070 – À quel âge avez-vous commencé à avoir [de la difficulté à entendre/un trouble auditif]?

Min = 0; Max = 121

Q075 – À quelle fréquence [cette difficulté à entendre limite-t-elle/ce trouble auditif limite-t-il] vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q080 – À quel âge [cette difficulté à entendre a-t-elle/ce trouble auditif a-t-il] commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

R085 – Les prochaines questions portent sur votre capacité à vous déplacer même en utilisant une aide comme une canne. Seules les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus devraient être considérées. Considérez seulement les aides qui offrent un soutien minime telles qu'une canne, un bâton de marche ou des béquilles.

Q085 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans vous reposer?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q090 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à monter ou à descendre un escalier, soit environ 12 marches, sans vous reposer?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q095 - À quel âge avez-vous commencé à avoir [des difficultés à marcher sur un terrain plat/des difficultés à monter ou à descendre un escalier/des difficultés à marcher sur un terrain plat et à monter ou à descendre un escalier]?

Min = 0; Max = 121

Q100 – À quelle fréquence [cette difficulté à marcher limite-t-elle/cette difficulté à monter ou à descendre un escalier limite-t-elle/ces difficultés limitent-elles] vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q105 – À quel âge [cette difficulté à marcher a-t-elle/cette difficulté à monter ou à descendre un escalier a-t-elle/ces difficultés à marcher et à monter ou à descendre un escalier ont-elles] commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

R110 – Les questions suivantes portent sur la flexibilité et la dextérité. Seules les difficultés ou conditions à long terme qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus devraient être considérées.

Q110 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à vous pencher et à ramasser un objet sur le plancher?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q115 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à tendre les bras dans n'importe quelle direction, par exemple au-dessus de votre tête?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q120 – À quel âge avez-vous commencé à avoir [des difficultés à vous pencher et à ramasser un objet/des difficultés à tendre les bras/des difficultés à vous pencher et à ramasser un objet et des difficultés à tendre les bras]?

Min = 0; Max = 121

Q125 – À quelle fréquence [cette difficulté à vous pencher et à ramasser un objet limite-t-elle/cette difficulté à tendre les bras limite-t-elle/ces difficultés limitent-elles] vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q130 – À quel âge [cette difficulté à vous pencher et à ramasser un objet a-t-elle/cette difficulté à tendre les bras a-t-elle/ces difficultés à vous pencher et à ramasser un objet et à tendre les bras ont-elles] commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q135 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté à vous servir de vos doigts pour saisir de petits objets comme un crayon ou des ciseaux?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q140 – À quel âge avez-vous commencé à avoir de la difficulté à vous servir de vos doigts pour saisir de petits objets?

Min = 0; Max = 121

Q145 – À quelle fréquence cette difficulté à vous servir de vos doigts limite-t-elle vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q150 – À quel âge cette difficulté à vous servir de vos doigts pour saisir de petits objets a-t-elle commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

R155 – Les questions suivantes portent sur la douleur due à une condition à long terme qui dure depuis six mois ou qui pourrait durer six mois ou plus.

Q155 – [Avez-vous] de la douleur qui est toujours présente?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q160 – Avez-vous [aussi/vidé] des périodes de douleur qui reviennent de temps à autre?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q165 – À quel âge avez-vous commencé à avoir cette douleur?

Min = 0; Max = 121

Q170 – À quelle fréquence cette douleur limite-t-elle vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q175 – À quel âge cette douleur a-t-elle commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q180 – Lorsque [vous ressentez] cette douleur, combien de difficulté avez-vous avec vos activités?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q185 – Croyez-vous [avoir] une condition qui rend l'apprentissage difficile pour vous en général? Ceci pourrait inclure les troubles d'apprentissage tels que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention, etc.

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q190 – Un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé vous a-t-il déjà dit que vous aviez un trouble d'apprentissage?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q195 – À quel âge avez-vous commencé à avoir une condition qui rend l'apprentissage difficile pour vous en général?

Min = 0; Max = 121

Q200 – À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par cette condition?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent

5. Toujours
6. NSP

Q205 – À quel âge cette difficulté d'apprentissage a-t-elle commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q210 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté avec vos activités à cause de cette condition?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q215 – Un médecin, un psychologue ou un autre professionnel de la santé a-t-il déjà dit que vous aviez un problème ou un trouble du développement? Celui-ci pourrait inclure la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger, un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, etc.

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q220 – À quel âge avez-vous reçu un diagnostic de problème ou trouble du développement?

Min = 0; Max = 121

Q225 – À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par cette condition?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q230 – À quel âge ce problème ou trouble du développement a-t-il commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q235 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté avec vos activités à cause de cette condition?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

R240 – Encore une fois, veuillez répondre en fonction des difficultés ou conditions qui durent depuis six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus. Rappelez-vous que vos réponses demeureront strictement confidentielles.

Q240 – [Avez-vous] une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale?

6. Oui
7. Non
8. NSP

Q245 – [Vous avez mentionné plus tôt que vous avez une condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale/vidé] À quel âge votre [condition/condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale] a-t-elle commencé?

Min = 0; Max = 121

Q250 – À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par cette condition?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q255 – À quel âge cette condition de santé mentale a-t-elle commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q260 – Lorsque cette condition se manifeste, dans quelle mesure avez-vous de la difficulté avec vos activités?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q265 – [Avez-vous] des troubles de mémoire continus ou des périodes de confusion?

1. Oui
2. Non
3. NSP

Q270 – À quel âge avez-vous commencé à avoir des troubles de mémoire?

Min = 0; Max = 121

Q275 – À quelle fréquence vos activités sont-elles limitées par ce problème?

1. Jamais
2. Rarement

3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q280 – À quel âge ces troubles de mémoire ont-ils commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121

Q285 – Dans quelle mesure avez-vous de la difficulté avec vos activités à cause de ce problème?

1. Aucune difficulté
2. Un peu de difficulté
3. Beaucoup de difficulté
4. Vous en êtes incapable
5. NSP

Q290 – [Avez-vous] tout autre problème de santé ou condition à long terme qui dure depuis six mois ou qui pourrait durer six mois ou plus?

1. Oui - précisez :
2. Non

Q295 – À quel âge avez-vous commencé à avoir ce problème de santé ou cette condition?

Min = 0; Max = 121

Q300 – À quelle fréquence ce problème de santé ou cette condition limite-t-il vos activités?

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Souvent
5. Toujours
6. NSP

Q305 – À quel âge ce problème de santé ou cette condition a-t-il commencé à limiter vos activités?

Min = 0; Max = 121



© 2023 Institut canadien des actuaires

Institut canadien des actuaires

360, rue Albert, bureau 1740

Ottawa, ON K1R 7X7

613-236-8196

[siege.social@cia-ica.ca](mailto:siege.social@cia-ica.ca)

[cia-ica.ca](http://cia-ica.ca)

[voiraudeladurisque.ca](http://voiraudeladurisque.ca)



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.